

HOMME ET ANIMAL
CONFRONTATION
COHABITATION
COMMUNAUTÉS HYBRIDES
(COURS ECS 2
2020/2021)

HOMMES ET ANIMAUX

L'HYPOTHESE DE COMMUNAUTES HYBRIDES

Introduction

I) PROBLEMATIQUES

Il ya plusieurs angles d'entrée possibles mais nous n'en aborderons qu'un seul sur tous ceux là.

+ On peut d'abord se poser la question de la part animale de l'Homme. L'homme est un animal parmi les autres. C'est bien sur évident d'un point de vue anatomique et il serait possible d'aborder la question sous un angle darwinien.

+ On peut aussi se poser la question de l'universalité des comportements qu'on retrouverait chez l'homme et chez l'animal dont on retrouve des occurrences dans l'autre livre célèbre de Darwin, « la descendance de l'Homme »

+ Cette démarche a amené des chercheurs au 20^{ème} siècle à analyser l'homme en tant qu''animal social en se référant aux modèles animaux. Il s'agit de certaines recherches éthologiques comme celle de Desmond Morris ou, de manière plus éloignée, celles de Edward T. Hall (notamment sur la « proxémie »). Les recherches les plus radicales dans ce domaine sont celles concernant la « sociobiologie » qui déduisent le comportement humain de la sélection naturelle assurée au cours de l'évolution.

+ On peut, à l'inverse, chercher «la part humaine » de l'animal. Pendant des siècles, on a considéré que la culture était l'apanage de l'homme et que l'animal n'était qu'un être de nature, animé par ses seuls instincts. Il faut entendre ici le terme « culture » dans un sens large. On estimait jusqu'à présent que le comportement animal lui était donné dès sa naissance et provenait d'un instinct. Certes, il y avait un apprentissage par les aînés mais celui-ci répondait à un unique instinct. Dit autrement, l'animal en saurait découvrir de nouvelles habitudes ou de nouveaux comportements qu'il pourrait transmettre à ses congénères ou à sa descendance. Cependant, depuis les années 1950 et les travaux de plus en plus nombreux des spécialistes d'éthologie animale, on découvre des comportements de comportements nouveaux transmis à sa descendance à l'exemple d'une femelle macaque qui découvre l'intérêt de laver des patates douces dans l'eau de mer et transmet cette pratique à son groupe (seuls les vieux macaques la refusèrent), les autres groupes de macaques ignorant cette pratique.

+ On peut enfin s'intéresser aux relations entre l'homme et l'animal relations qui peuvent aller de la simple coexistence à la constitution d'une « communauté hybride » (selon les termes de Dominique Lestel). Quels usages les hommes font ils des animaux, comment hommes et animaux se voient ils respectivement ? Comment communiquent-ils ? etc...

+ Dans ce cadre, on pourrait également s'intéresser à l'animal en relation avec l'imaginaire humain : représentation de l'animal dans la fiction, cryptozoologie,... nous n'aurons sûrement pas le temps d'en parler

L'objet de ce cours va être la présentation et l'analyse des relations entre animaux humains et animaux non-humains. Nous délaierons donc d'autres questions passionnants comme celles de savoir si les grands primates ont une culture (j'y ferai seulement de rapides allusions).Nous délaierons également le thème de la « cryptozoologie » (la croyance dans les animaux fantastiques et cachés : monstre du Loch Ness,...)

II) CATEGORISER SOCIOLOGIQUEMENT L'ANIMAL

La catégorie « animal » est trop hétérogène pour être correctement utilisée.

Biologiquement, l'homme est un animal. Nous entendons donc par « animal » les animaux non humains.

Nous avons l'habitude de faire des catégories pour distinguer les différents genres animaux. Les biologistes peuvent par exemple distinguer les bipèdes des quadrupèdes, les vivipares des ovipares, les mammifères, etc... Ces catégories issues de comparaisons morphologiques ou fonctionnelles (dans le cas de la cladistiques), ne sont pas utilisés dans le cadre des Sciences sociales où ce qui nous intéresse c'est les liens entre humains et « animaux non humains ».

On peut ainsi distinguer :

+ Animaux de travail : bœuf, chien de chasse, de garde, abeilles,...

Probablement la relation la plus ancienne. Les animaux qui nous permettent de produire. Mais les animaux « travaillent-ils » ? Et quelle est la nature des relations entre humains et animaux dans le cadre de ce travail ?

+ Animaux de compagnie : nouveaux animaux de compagnie. Catégorie qui émerge véritablement à partir du 18^e-19^e siècle.

+ Animaux d'alimentation : lapins, poules, poissons, porcs,...

+ L'animal de laboratoire

+ Animaux à cohabitation : rats, cafards, araignées, ... au sens strict ce sont des animaux « domestiques » (qui vivent dans la maison) mais leur existence est parallèle à la nôtre. On peut étendre aux animaux du jardin avec lesquels nous cohabitons plus ou moins bien (taupes,...) mais aussi microbes, virus.

+ Animaux « étrangers » sans interaction : les animaux dits « sauvages » avec lesquelles nous n'avons pas d'interaction (du tigre à la fourmi rouge,...)

+ Animaux à proximité cognitive ou sociale : grands singes, dauphins,... nous n'avons pas forcément d'interactions avec eux mais proclamons une certaine « proximité » ou ressemblance.

III) APPORTS DISCIPLINAIRES

Cette analyse implique de mobiliser des disciplines scientifiques fort différentes mais qui peuvent apporter des regards particuliers pour la question qui nous intéresse.

+ **L'éthologie** : Il s'agit de l'étude scientifique du comportement des espèces animales, incluant l'humain, dans leur milieu naturel (certains rajoutent également les études en milieu expérimental)

Nous l'utiliserons peu. Le comportement animal peut-il être rapproché du comportement humain ? Le comportement humain peut-il être analysé comme celui d'un animal ?

+ **L'ethnologie** : notre vision des animaux et des relations entre animaux et humains est elle universelle ou d'autres sociétés ont-elles développé d'autres visions ?

+ La **sociologie** : étudie des relations que les humains et les animaux établissent dans nos sociétés.

+ Les **sciences économiques** : l'animal outil de travail et objet de consommation

+ Les **sciences politiques** : revendications sur les droits des animaux, parti animaliste,...

+ Les « **animal studies** » : Les « Cultural studies » sont un courant de recherche d'origine anglophone à la croisée de la sociologie, de l'anthropologie culturelle, de la philosophie, de l'ethnologie, de la littérature, de la médiologie, des arts, etc. D'une visée transdisciplinaire, elles se présentent comme une « anti-discipline ». Les champs sont multiples : genre studies, colonial studies, études de la télévision, des jeux vidéos, ... Les animal studies constituent un domaine dans lequel les animaux sont étudiés de manière interdisciplinaire en mobilisant notamment l'histoire, la sociologie, l'anthropologie, l'économie, la géographie, la psychologie, la communication, la biologie, l'histoire de l'art, ...

IV) PLAN

Puisque nous abordons la question sous l'angle des sciences sociales, il ne serait pas adapté de traiter la question « animal par animal » d'abord parce que ce serait interminable mais aussi parce que cela nous ferait passer à côté de notre questionnement qui est celui des relations concrètes entre hommes et animaux. Or un même animal peut relever successivement ou simultanément d'une relation ou de l'autre. Ainsi le chien animal de compagnie par excellence a été par le passé animal de travail et reste un animal de chasse et dans certaines sociétés, objet de consommation. Le cheval, animal de travail et animal combattant pendant des siècles puis un animal de consommation (boucherie) devient aujourd'hui un animal de loisirs (centres équestres) voire proche de l'animal de compagnie. Les animaux considérés comme sauvages ou dangereux (serpents, rats, ...) entrent dans la catégorie des « nouveaux animaux de compagnie », etc...

Tous ces exemples illustrent le fait que les sciences sociales sont avant tout des « sciences de la relation ».

CHAPITRE I : PLACE DES ANIMAUX DANS LES SOCIÉTÉS

I) TOTEMISME, ANIMISME, NATURALISME

Le Totem est une des notions ou réalités ethnologiques parmi les plus complexes et qui a donné le lieu à un foisonnement d'interprétations. On peut dire grossièrement qu'il s'agit d'une réalité consistant à associer un clan humain à un animal, voire une plante, représentant celui-ci. On aura ainsi le totem de l'ours, de l'aigle ou du lapin (on eut également avoir des totems individuels). Les hommes du clan estiment être les descendants de leur totem, en avoir les attributs et suivent souvent un tabou alimentaire (interdiction de manger le totem mais aussi d'autres choses attachées à ce totem). Tous les membres du totem estiment avoir une nature commune en relation avec l'animal totémique. Dans chaque tribu il ya plusieurs totems lesquels sont en relations d'exogamie, c'est-à-dire qu'on ne se marie pas à l'intérieur d'un totem mais avec une personne d'un autre totem. A quel point les individus sont ils ressemblants à l'animal totémique ? C'est une question qui a longtemps taraulé les ethnologues. Pour certains il ya une réelle osmose : les membres du clan totémique pensent réellement descendre de l'animal totem et en avoir les qualités (la ruse du renard,...). Thèse aujourd'hui abandonnée. Avec Durkheim, et plus tard Lévi-Strauss, le totem n'est qu'une actualisation de la pensée classificatoire : il ya un renvoi constant entre les classifications des groupes humains et les classifications des espèces animales.



Récemment, Philippe Descola a repris l'idée de Totem en lui donnant un nouveau contenu.

Commençons par les apports des ethnologues et notamment ceux de Descola. Philippe Descola considère que la dichotomie que nous faisons entre « nature » et culture » n'est pas universelle mais spécifique à un certain nombre de sociétés et notamment aux sociétés occidentales depuis les 17^{ème} – 18^{ème} siècles. Ce qui est universel, selon Descola, c'est la propension à caractériser le liens entre les

hommes et les autres « espèces », vivantes ou non, (animaux, plantes, minéraux,...) selon deux dimensions, les « **physicalités** » et l'**intérieurité**. L'**intérieurité** désigne tout ce qui est intérieur aux « espèces » : la subjectivité, la pensée, la conscience de soi, l'intentionnalité, les affects, l'aptitude à rêver,... qu'on peut regrouper sous trois appellations génériques : âme, esprit, conscience. La **physicalité** désigne aussi bien le corps que l'apparence extérieur, la substance, les façons d'agir influencées par des traits anatomiques ou par une alimentation.

Descola construit donc une typologie se basant sur l'idée que les humains considèrent qu'ils partagent ou non leur intérieurité et leur physicalité avec les non humains (en l'occurrence plantes et animaux). En croisant les deux catégories de physicalité et intérieurité, on obtient quatre catégories possibles

Intérieurité Physicalité	Ressemblance entre humains et non humains	Différence entre humains et non humains
Ressemblance entre humains et non humains	TOTEMISME	NATURALISME
Différences entre humains et non humains	ANIMISME	ANALOGISME

Le cas qui nous est le plus accessible est celui dans lequel nous vivons : nous savons que nous faisons partie du règne animal mais nous considérons que seule l'espèce humaine possède une conscience de soi et une réflexivité,... (il s'agit bien sûr du discours dominant qui connaît des exceptions). Cela nous permet donc de nous distinguer des animaux et des plantes et de construire une différenciation entre Nature et Culture, la Nature recouvrant ici à la fois notre environnement et notre physicalité. Descola a donc choisi le terme de « **Naturalisme** » peut qualifier cette situation (monde occidental depuis le 17-18^e siècle). (Cette chronologie est par ailleurs contestée par Dominique Guillo qui voit un essor plus précoce)

Nous savons aussi que l'idée que nous appartenons au règne animal est récente (17^e-18^e siècle). Avant cette période, la conception dominante de notre cosmologie était que nous nous différencions des non-humains aussi bien sur le plan de l'intérieurité que sur celui de la physicalité. Il appelle cette conception « **Analogisme** ». C'est donc le cas de l'Europe jusqu'à la Renaissance mais on le retrouve aussi dans le monde chinois, une partie de l'Afrique de l'ouest, Samos du Burkina, Dogons, Bamarras, dans le monde andin, chez les Nahuas (Mexique),

Le **Totémisme**, terme qu'il emprunte à la tradition sociologique mais dont il donne une définition différente de celle-ci, et surtout différente de celle de Claude Lévi-Strauss, correspond aux « collectifs » (Descola préfère ce terme à celui de société) qui pensent partager une même physicalité et surtout une même intérieurité que les non humains. Mais, du coup, il peut y avoir une discontinuité forte entre humains de totems différents. Le totémisme australien en est le cas le plus typique

L'**Animisme** correspond au cas des Achuar où les humains pensent partager une intérieurité avec les non humains mais se distinguent d'eux par leur physicalité, notamment par leur enveloppe corporelle.

Chez les Inuits, il ya une continuité entre formes animales et formes humaines. Par exemple, Michelle Therrien renvoie à un mythe expliquant qu'un fœtus avalé par un chien vécut parmi les chiens puis s métamorphosa d'animal en animal, vivant chez les phoques annelés, les loups, les caribous, les morses, avant de retrouver le monde es humains (voir annexe n°)

Dans les sociétés animistes, les humains entretiennent des liens avec les espèces liées à la nature et à la « surnature » (esprits) sous forme d'échanges de signes voire de corps. Ils partagent donc un langage

et des comportements. Ainsi, pour les Achuar, les animaux et les plantes ont une âme (un *wakan*) qui permet de communiquer (de manière extralinguistique) avec les humains.

Il ya cependant une hiérarchie des « autres » animés et inanimés qui repose sur le partage de modes de communication : certains sont proches des Achuars car ils respectent les mêmes règles matrimoniales (il s'agit des esprits de la rivière, des singes laineux, des toucans, du manioc et des arachides). D'autres, comme les chiens et les singes hurleurs, sont éloignés des Achuars car ils ne respectent pas les règles d'exogamie. En bas de cette hiérarchie se trouvent les solitaires – esprits de l'âme des morts, grands prédateurs comme les jaguars et les anacondas, mais qui restent en lien avec le collectif parcequ'ils sont familiers des chamanes. Enfin il y a ceux qui sont extérieurs au collectif car ils ne communiquent avec personne d'autres : les insectes, poissons, les mousses, les fougères, les galets, les rivières,...

Les relations entre les achuars et les non humains les plus proches se font donc sur la base de relations de parenté : si les plantes cultivées sont des enfants, donc des parents par le sang, le gibier est considéré comme un beau-frère, parent par alliance.

Il ya trois grands types de relations entre les humains et les non humains : des relations de maternité entre les femmes et les plantes qu'elles cultivent, des relations d'affinité entre les hommes et les animaux qu'ils chassent, enfin des relations d'appropriation vis-à-vis des animaux recueillis en bas âge.

Pour l'essentiel il s'agit non pas de rapports interindividuels mais de rapports entre communautés, les humains et les non humains ayant un système d'organisation collective relevant d'un modèle commun souple (les non humains vivent dans des sociétés semblables à celles des humains avec des chamanes, des rituels et des habitations).

Philippe Descola indique que la réflexion développée dans son livre lui est venue de son étonnement de voir les femmes Achuar (un groupe des Jivaros) cultiver les plantes en leur parlant comme s'il s'agissait de leur enfant. Il rappelle qu'il nous arrive de parler à nos plantes et à nos animaux de la même manière mais nous le faisons en cachette avec un certain sentiment de honte. L'attitude des Achuar envers les non humains existe donc chez nous mais elle n'est ni reconnue ni institutionnalisée et en tout cas pas dominante et pas au centre de la conception que nous nous faisons de nos rapports aux non-humains. Il nous arrive de parler à notre chat ou à notre chien mais, à l'exception des ordres que nous donnons, nous évitons de le faire en public et si nous avouons parfois que nous parlons à notre chat et que nous pensons qu'il nous comprend, nous ne l'avouons qu'aux personnes qui nous sont le plus proche. Descola considère donc qu'il ya chez nous des traces d'animisme sans que celui-ci constitue un schème central dans notre société. Mais dans son livre, Descola indique que le schème central peut évoluer dans le temps : ainsi nos sociétés sont passées de l'analogisme au naturalisme. D'autres sociétés sont passées du totémisme à l'animisme.

Il n'est donc pas exclu qu'il y ait des traces de changement aujourd'hui dans nos rapports avec les animaux. Nous nous intéressons plus qu'autrefois à la question de la « souffrance animale » et qui aurait dit il ya 50 ans qu'un jour un « parti animaliste » se présenterait aux élections ?

Il n'est bien sur pas question de dire que se dessinent chez nous un animisme dans lequel nous considérons que les animaux ont des rapports de parenté similaires aux nôtres mais le modèle de l'animisme peut nous servir de guide pour mieux percevoir les évolutions actuelles; il n'est pas dit non plus que ce mouvement est durable et qu'il ne constituer par un « feu de paille »

II) NATURE/CULTURE : POLYSEMIES

Les notions de nature et de culture sont parmi les plus polysémiques qui soient. Un auteur à compter près de vingt définitions différentes du terme « nature ». Alfred L. Kroeber et Clyde Kluckhohn ont recensé en 1952 plus de 160 définitions possibles de la Culture

A) NATURE

+ A l'origine, "Nature vient de "natus" et désigne "le fait de naître". Par suite, le terme va désigner l'ordre des choses et la force qui maintient l'ordre de l'Univers et, parallèlement, en philosophie, la substance d'un être ou d'une chose.

Appliqué à l'homme, il désignera à la fois ce qui est inné (vers 1170) et, plus tardivement (vers 1480), le tempérament de l'individu.

+ C'est à partir de la Renaissance que vont apparaître le concept religieux "d'Etat de Nature" puis "l'Etat de Nature" opposé à l'idée de société (Hobbes) et l'idée de Nature opposée aux productions de la "Civilisation" (1690).

+ Tous ces sens étant encore en vigueur aujourd'hui, on se doute qu'un tel terme va provoquer chez l'auditeur, et a fortiori chez l'élève, des images différentes.

- La Nature, c'est ce qui est opposé à la ville (mais y a-t-il encore beaucoup de "nature naturelle" en France?).

- La Nature c'est ce qui va de soi (on utilisera presque indifféremment les expressions "c'est naturel", "c'est logique" et "c'est normal").

- La nature de quelqu'un, c'est son caractère et son comportement (à supposer que celui-ci n'ait jamais été influencé par l'environnement).

B) CULTURE

Au sens le plus courant du terme, la Culture est le propre de « l'homme cultivé » : comme on peut mettre un champ en valeur (la culture désigne un champ cultivé dès 1150 et l'action de cultiver la terre à partir du 16^{ème} siècle) ou comme on peut mettre son corps en valeur à travers la « culture physique » (première attestation en 1808), l'homme peut enrichir son esprit par un travail et des méthodes appropriés. En ce sens, il peut y avoir des hommes cultivés comme il y a des terres cultivées et des hommes « incultes » comme il y a des terres laissées en friche. Mais les pratiques entrant dans le cadre de la culture évoluent. Les « pratiques culturelles » ; lire, écrire, écouter de la musique ou pratiquer un instrument en sont les exemples les plus clairs. On peut, dans ce cas, examiner les différentes pratiques par genre (lecture de romans, d'essais ou de journaux ; écoute de musique classique, de rock ou de jazz,...). Même si on peut être tenté de séparer, d'un point de vue sociologique, les pratiques considérées comme « légitimes » de celles qui sont considérées comme « non légitimes »

La Culture en anthropologie et en sociologie prend un sens plus large. Dès le 18^{ème} siècle une autre acception du terme venant directement de l'allemand ne s'applique plus à un individu mais à un groupe et tend à désigner ce que l'individu trouve dans sa société en naissant ou bien ce qu'il est obligé d'acquérir par un apprentissage explicite ou implicite.

Mais c'est au XX^{ème} siècle qu'apparaît, dans le cadre de l'ethnologie, et sous l'influence des travaux allemands et américains, le sens le plus général du terme « culture », sens qui sera ensuite adopté par la sociologie américaine (Small, Parks, Burgess) puis, plus tardivement, par la sociologie française.

Une des plus anciennes définitions (1871) et probablement la plus célèbre est celle de Tylor : « *La culture ou la civilisation (...) est cet ensemble complexe qui comprend l'art, le droit, la morale, les coutumes et toutes les autres aptitudes et habitudes qu'acquiert l'homme en tant que membre d'une société* ». (citée par Guy Rocher)

Pour Lévi-Strauss, la Culture désigne « *tout ensemble ethnographique qui, du point de vue de l'enquête, présente, par rapport à d'autres, des écarts significatifs* » ce qui lui permet de préciser qu'on pourra alors désigner l'Europe et l'Amérique du Nord comme des unités culturelles différentes aussi bien que deux entités urbaines comme Paris et Marseille.

Enfin, nous retiendrons la définition de l'Unesco qui permet la mise en pratique de politiques culturelles : « *La Culture, dans son sens le plus large, est considérée comme l'ensemble des traits distinctifs, spirituels et matériels intellectuels et affectifs, qui caractérisent une société ou un groupe*

social. Elle englobe, outre les arts et les lettres, les modes de vie, les droits fondamentaux de l'être humain, les systèmes de valeurs, les traditions et les croyances ». (Source : Déclaration de Mexico sur les politiques culturelles – Conférence mondiale sur les politiques culturelles – 1982)

On parle aussi de culture animale

On entend par culture l'ensemble des "acquis" (savoirs ou comportements) que les individus sont capables de transmettre aux autres, par apprentissage ou par imitation (donc autrement que par transmission génétique ou par « instinct »)

III) EXCLUSION PROGRESSIVE DU MONDE DES HUMAINS

Les 19^e et 20^e siècles connaissent des évolutions contradictoires dans nos rapports avec les animaux. D'une part c'est à ce moment qu'apparaît dans l'ère moderne la vogue des animaux de compagnie c'est à dire des animaux « qui ne servent à rien ».

Mais c'est aussi, avec l'urbanisation, un processus d'exclusion des animaux du monde humain. Par mesure d'hygiène on commence à se méfier de la présence d'animaux dans le centre des villes. Les populations urbaines commencent à témoigner de leur intolérance vis-à-vis des odeurs et des déjections animales.

Ces odeurs viennent également des carcasses et de la viande issus des abattoirs. Les abattoirs sont eux mêmes exfiltrés des centres-villes vers la périphérie (création des abattoirs de la Villette en 1859).

Pour la sociologue Marianne Celka cela s'inscrirait dans le processus de civilisation décrit par Norbert Elias. Rappelons que Elias le « processus de civilisation » est un mouvement continu qui touche les pays occidentaux depuis la Renaissance et qui consiste en une intériorisation de la contrainte sociale. Cette intériorisation fait que notre seuil de sensibilité s'abaisse et que ce qui était acceptable autrefois nous semble insupportable aujourd'hui. Ainsi nous tolérons beaucoup moins les odeurs animales qui nous paraissent inopportunes

IV) RÔLE DE L'ABATTAGE DANS LE DEVELOPPEMENT DU CAPITALISME

On présente les usines Ford comme le noyau fondateur du capitalisme du 20^e siècle, alliant la division du travail, l'utilisation d'un tapis roulant et la pratique de salaires élevés (five dollars day). En fait les ingénieurs de Ford se sont inspirés de ce qu'il se passait dans les abattoirs de Chicago eux-mêmes dernier exemple d'une « tradition » dans les abattoirs datant du milieu du 19^e siècle.



Les abattoirs de Chicago

Les premières expériences de division du travail ont été faites à Cincinnati où en 1837 on organisait le dépeçage des porcs par équipes de vingt hommes avec une cadence de 15 mn de travail par homme et par bête. En 1850, après division du travail, on arriva à sept minutes par porc. Les abattoirs de Chicago ont repris cette organisation du travail en ajoutant le transport des carcasses suspendues à un rail pour se mouvoir d'un poste de travail à un autre. Mais pour que la production de masse puisse s'écouler il faut des débouchés suffisants. L'industrie de la viande des USA s'était centralisée à Chicago et approvisionnait les zones de l'Est, par train en viandes fraîches et plus de 50% des bêtes consommées aux EU arrivaient à Chicago. Côté offre, la main d'œuvre immigrée était abondante et on avait une structure de marché oligopolistique (Armour, Swift,...). Le travail étant pénible, ils furent les premiers, avant Ford, à pratiquer une politique de salaires élevés afin de réduire un turn-over élevé.

Hauts salaires et haute productivité, par un grand effort des personnes, par une mécanisation, par une gestion rigoureuse des flux, ce sont les ingrédients du progrès industriel et économique du XX^e siècle. La chaîne d'assemblage est la solution technique de la production de masse.



265 Splitting backbones and final inspection — hogs ready for cooler, Swift & Co., Chicago, U.S.A. Copyright 1968 by H. D. White Co.

La division du travail aux abattoirs



L'industrie alimentaire à Chicago vue par Hergé (Tintin en Amérique »)

Je ne sais qui a dit plaisamment qu'un porc entrant à l'abattoir de Chicago pour en ressortir un quart d'heure après, jambon, saucisson, saucisse, pomnade à la graisse et reliure de Bible (Paul Bourget)

CHAPITRE II : L'ANIMAL ET LE TRAVAIL

D) QU'EST-CE QUE LE TRAVAIL ?

Comme les animaux renvoient à la Nature, on les a régulièrement exclus du travail dont on accorde le monopole à l'homme alors qu'ils participent au collectif de travail. Le cas le plus évident et le plus intéressant est celui du chien qui, bien avant d'être un animal de compagnie, a été un animal de « travail » pour tirer des charges mais surtout pour la chasse. On n'aurait pas de mal à dire que le chien de berger ou le chien d'aveugle travaille mais on a plus de difficultés à le prétendre pour la vache laitière ou la brebis. Mais qu'appelle-t-on alors le « travail » ?

Il s'agit d'une production : en ce sens l'abeille travaille. Mais pas l'araignée qui tisse son fil ? L'objectif de la production est donc à destination de l'humain. Il s'agit d'une action « non naturelle » qui aboutit à la production d'un bien ou d'un service. Quand, dans les montagnes de l'Annapurna, les hommes les vont chercher dans les conditions les plus difficiles le miel des abeilles sauvages, on ne suppose pas que les abeilles travaillent.



Cueilleur de miel au Népal <https://voyagerloin.com/post/les-photographies-imprenables-chasseurs-miel-au-nepal-peuple-abeilles>

Mais on ne refuse pas si facilement cette qualification aux abeilles « domestiquées » des ruches mises en place par les hommes. La production suppose donc une activité « non naturelle » (même si elle a des bases naturelles).

Il ya longtemps que le chien, et notamment le chien de berger, ne relève plus de la « nature ». Le chien de berger ou le chien guide d'aveugle n'effectuent pas leur tâche de manière mécanique mais doivent intégrer des règles et éventuellement les contourner, si besoin est. On peut donc supposer une forme de « réflexivité » et de rapport subjectif à l'activité. C'est ce qui, finalement, fait la notion de travail, travail qui peut être épanouissant ou aliénant. Il faut une condition supplémentaire pour parler de travail c'est la subjectivité voire la réflexivité, que l'on a par rapport à l'activité, c'est-à-dire être conscient de ce qu'on fait et être en mesure de prendre des initiatives voire de déroger à ce qu'on doit faire.

Cependant, les brebis que garde le chien de berger ne sont pas non plus des animaux sauvages mais des animaux domestiqués. La question qui se pose alors est de savoir si les brebis qui fournissent leur lait effectuent un travail. Et les moutons dont on prend la laine ? Et les vaches que l'on traite ?

II) TRAVAIL EN DUO.

A) Le chien guide d'aveugle

Sébastien Mouret, qui a tenu le rôle de famille d'accueil pour un chien guide d'aveugle explique dans l'article « Iros, un chien guide d'aveugles, un travailleur du care » que le chien guide d'aveugle effectue un « travail » (qui n'est donc pas le propre de l'homme). Le chien guide d'aveugle est d'abord, selon l'auteur, un travailleur du « care », c'est-à-dire du « soin ».

En accueillant un futur chien d'aveugle chez lui, il lui apprend d'abord à se socialiser dans un environnement humain puis aux exigences spécifiques de chien d'aveugle : tenue et posture lors des déplacements dans l'espace public. De plus, il doit résoudre des problèmes pratiques comme : traverser un passage piéton ; monter ou descendre des escaliers ; éviter un réverbère ou une poubelle ; monter dans un bus ; s'asseoir sur un siège dans un espace public, ...

Il doit également incorporer des règles pratiques définissant un « cadre d'assistance » (je préfère parler d'épreuve au sens de Martucelli). Pour le sociologue Danilo Martucelli, analyser une société par sa structure ou par les positions inoccupées par ses membres ne suffit plus. Il faut maintenant l'analyser par le type d'épreuves qu'elle propose aux individus de surmonter (épreuve de la réussite scolaire, de la réussite amoureuse, de la prise d'autonomie,...).

La première de ces épreuves est de s'ajuster aux déplacements de la personne aveugle ; il doit également synchroniser son allure avec celle de la personne tout en exerçant une « traction » ce qui l'oblige à synchroniser deux mouvements contraires. Il doit pour cela modifier son « schéma corporel. La première règle est donc de faire « corps à corps » avec l'être humain.

La deuxième épreuve consiste à signaler des objets qui entravent le déplacement de la personne aveugle et présentent des risques, signalement qui se fera par une modification de posture (comme le fait de s'asseoir par exemple).

Troisième épreuve : proposer des solutions aux problèmes pratiques que posent ces objets ce qui implique que le chien soit capable d'initiative.

Surmonter ces trois types d'épreuves réclame un travail en amont : un travail sur la discipline et une gestion de ses émotions (ne pas être tenté par la nourriture, ne pas être attiré par un autre chien, ne pas répondre aux appels d'autres personnes,...). De plus, il doit faire preuve d'initiative car son activité est « située c'est-à-dire que l'action dépendra des circonstances concrètes dans lesquelles il se trouve.

Enfin, il sait situer le début et la fin de son travail notamment par la mise en place et la pose du harnais.

Mais plus encore, il travaille en équipe avec la personne qu'il guide, l'activité doit donc être coordonnée ; ce travail de coordination suppose une confiance mutuelle ce qui implique un mode « d'apprentissage » bien spécifique.

L'auteur signale que si dans le monde cynophile l'apprentissage behavioriste (par punition/récompense) est souvent valorisé, les éducateurs de l'école pour chiens d'aveugle sont assez critiques à l'égard de ces méthodes dans la mesure où elles reposent sur l'intérêt du chien et sont peu propices à développer la confiance et le développement de l'initiative.

B) Le chien détecteur d'explosifs

De même, deux sociologues, analysant l'activité des « chiens renifleurs » dans des zones telles que des aéroports montrent que l'activité « libre » de reniflage du chien est soutenue par une complicité et un système de communication avec le maître-chien, qu'elle s'insère dans le cadre d'une organisation du travail et dans le cadre d'une règle de droit (le chien a une formation et une certification et s'il n'est pas payé le maître-chien reçoit une indemnité)

III) UN COLLECTIF DE TRAVAIL ?

A) Le chien de berger

Jocelyne Porcher et Élisabeth Lécrivain, dans « *Bergers, chiens, brebis : un collectif de travail naturel ?* », analysent la relation de travail qui s'établit entre bergers, chiens de bergers (et même brebis). Elles rappellent qu'il existe deux grandes catégories de chiens de berger qui se sont succédées en fonction des modifications du contexte de travail. Le chien a d'abord, et depuis le Moyen Âge, une fonction de protection et de défense face notamment aux attaques de loups et de chiens errants. A mesure que les loups ont disparu et que l'environnement a changé, avec la pression démographique, la clôture des champs,... on est passé du chien de berger, lourd et fort, au chien de conduite, léger et souple, chargé de canaliser les brebis sous les ordres du berger. Mais le chien de conduite ne s'est pas imposé avant le 19^{ème} siècle. Aujourd'hui, les descendants de ces deux catégories sont constitués par le border collie (chien de conduite) et le Patou dont le recours s'est imposé avec le retour du loup dans les années 1980.

Les auteurs ont cherché à voir si le collectif berger, chien, brebis constitue un collectif de travail à travers une enquête constituée de 14 entretiens en région PACA (10 bergers, 2 éleveurs, 2 formateurs au dressage de chiens de conduite)

Il montre qu'il existe trois « métiers » de chien, celui de chien de conduite professionnel (border), celui de chien de conduite modeste (race indéterminée) et celui de chien de protection (Patou)

Le Border



Border Collie

Le Border est présenté par les personnes interrogées comme un professionnel, un passionné par son travail, ou comme un obsédé du travail à la limite de la pathologie. Même si on lui suppose un « potentiel inné », sa formation se fait sur le tas avec un parent ou avec des chiens plus âgés. Mais le travail de chien de berger ne peut pas se faire de façon seulement mécanique. Le chien de berger ne doit pas, sauf exception, répondre à des injonctions immédiates mais répondre à un objectif global. Il doit donc pouvoir faire preuve d'imitative tout en respectant les règles de travail. Il doit, par exemple, savoir s'occuper des brebis quand le berger est occupé avec les plus jeunes du troupeau. Ou bien être capable de ne pas mordre violemment les brebis mais juste assez pour les faire avancer : « *la morsure adéquate est donc du ressort du chien* ». Le berger peut donc apprécier que le chien soit autonome. Le berger construira les objectifs de travail en fonction de ce qu'il aura repéré comme compétences et comme passion chez le chien (les personnes interrogées accordent beaucoup d'importance à cette dimension de la passion). Berger et chien de conduite construiront donc leur travail en commun en fonction de leurs personnalités respectives.

Le Patou



Chiot Patou et brebis

Le Patou doit s'attacher à son troupeau et reconnaître le berger comme son maître et pouvoir faire la différence entre loups, chiens errants et randonneurs. Il est formé et socialisé dès son plus jeune âge au milieu des brebis et certains bergers disent de lui qu'il est une brebis dans sa tête.

Pendant longtemps on a incité les bergers à éduquer les chiens de protection en se détachant affectivement d'eux afin qu'ils développent prioritairement leur attachement au troupeau mais on préfère aujourd'hui encourager une socialisation du chien afin de les habituer à la présence humaine.

L'analyse des relations entre bergers, chiens et brebis montre bien qu'il s'agit d'un collectif de travail régi par des règles et des relations. (nous verrons les brebis plus tard). Dans ce collectif, le chien de conduite est un auxiliaire du berger alors que le Patou est une « super brebis » et le berger est un « chef de meute » sans meute.

Pour les auteurs de l'article, travailler, avant de désigner une activité destinée à « produire quelque chose est une activité relationnelle imposant d « vivre ensemble ». Dans le travail avec les animaux la rationalité économique est donc au service de la rationalité relationnelle. Les chiens ne sont pas des « animaux automates » mais des collaborateurs capables de faire preuve d'initiative et être donc capable de transgresser les règles si nécessaires. Mais tous les bergers disent que le chien aime que le travail soit bien fait et qu'il attend donc un partenaire qui soit à la hauteur. Le travail, pour le chien comme pour l'humain, renvoie donc à un monde subjectif reposant sur une confiance inter « personnelle » et à un « bon vouloir commun ». Bien souvent le chien travaille pour « se » et « te » faire plaisir.

Cependant il n'y aurait pas de couple avec le Patou comme avec le chien de conduite. Le Patou doit être mis à l'acte et avoir un maître et, pour lui, il n'y a pas de rupture entre le travail et l'après-travail comme pour le chien de conduite avec qui on peut consacrer des temps de jeu et de caresses.

B) Et les brebis ?

C'est une condition qu'on peut accepter aisément pour le chien de berger ou le chien de garde. On l'a vu, le chien de berger est capable d'initiative face à un comportement inédit d'une brebis et qu'il faut ajuster son action en fonction de la brebis ou de ce qu'il veut lui signifier. On a vu également qu'il fait équipe avec le berger et en semble conscient.

Mais peut-on en dire autant des brebis et des vaches ? C'est la question que se posent des sociologues comme Jocelyne Porcher. Dans l'article déjà cité, elle signale que les bergers sont partagés sur cette question. Pour certains les brebis ne font qu'exprimer des besoins naturels. Pour d'autres elles ont des compétences notamment en montrant la route. Jocelyne Porcher montre qu'elles ont également d'autres compétences : qu'elles savent quand elles font des bêtises et quand elles n'en font pas,

qu'elles savent repérer si le chien est là ; elles sentent également quand un chien ne veut pas travailler et en profitent,... cette connaissance des règles font qu'elles participent au « groupe de travail » constitué par le chien et son berger et qu'elles savent collaborer ou non.

IV) LES VACHES TRAVAILLENT-ELLES ?

Dans un autre article (« *Les vaches collaborent elles au travail ?* ») Jocelyne Porcher pose la même question pour les vaches de traite en se servant d'un travail d'observation participante dans une famille d'éleveurs. Les vaches doivent passer à tout de rôle devient un robot de traite. Les observations de l'activité des vaches a duré neuf semaines et ont porté sur leur rythme d'activité ainsi que leurs relations avec les autres vaches et avec le robot de traite. Entre elles, il peut y avoir des relations agonistiques ou conflictuelles quand il s'agit de faire respecter une hiérarchie ou bien d'affirmer des amitiés ou des inimitiés mais les relations sont plutôt pacifiées, et les vaches y « travaillent » collectivement car des relations conflictuelles dans un espace aussi confiné rendrait la vie vite insupportable. Par ailleurs les vaches respectent un certain nombre de règles imposées par l'éleveur comme ne pas se coucher sur le sol hors des logettes, ne pas gêner les vaches qui vont entrer dans l'aire d'attente, ne pas rechigner) passer devant le robot, ne pas désobéir aux ordres de l'éleveur, ...

L'observation montre que la majorité des vaches respecte les règles mais qu'il peut arriver que certaines d'entre elles mettent en place des stratégies pour contourner ces règles. Ainsi, certaines n'attendent pas que l'éleveur arrive à leur hauteur et les fasse bouger, car alors le rythme leur serait imposé, et préfèrent se lever dès que l'éleveur entre de façon à pouvoir prendre plus de temps pour s'tirer et sortir tranquillement de leur logette. L'observation montre qu'elles sont également de s'adapter et de changer assez vite de comportement quand l'éleveur change les procédures. Enfin, elles sont capables de réagir aux bruits caractéristiques des robots, bruits qui dès lors agissent comme autant de signaux et elles peuvent aussi ne pas répondre à ces signaux... dans tous les cas, il apparaît qu'elles n'ont pas un rapport mécanique au robot.



— Hé ! A la queue, comme tout le monde !

(Gary Larson)

Pour les auteurs, les vaches s'impliquent subjectivement dans l'activité, donc dans leur travail en coopérant entre elles et en collaborant au travail. En tout cas, elles participent au collectif de travail

V) LES ANIMAUX EN SPECTACLE (CIRQUES, ZOOS, AQUARIUMS, DELPHINARIUMS, CORRIDA)

Le cirque moderne voit le jour en 1768, près de Londres avec une présentation de spectacle équestre. Les animaux sauvages seront introduits au cours du 19^e siècle avec notamment des représentations d'éléphants dès 1812 et introduction de fauves au cours du 19^e siècle. Depuis 2020, l'utilisation d'animaux dans les cirques est interdite.

Le cirque a une seule fonction de divertissement et présente aussi bien des animaux sauvages (fauves, éléphants,...) que des animaux domestiques (spectacles de chiens et de chevaux). Le zoo, lui, est centré sur les animaux dits sauvages et a de multiples fonctions qui se sont succédé dans le temps. A ces tout débuts, l'objectif était scientifique : ainsi à sa création, la ménagerie du Jardin des plantes participait d'un ensemble dans lequel entraient également les différentes collections du Muséum d'histoire naturelle. Par la suite, l'objectif a été d'instruire le public en lui présentant des animaux qu'il n'aurait pas pu voir par ailleurs. Cela a donné d'ailleurs lieu à des évolutions dans le mode de présentation : les animaux furent d'abord présentés comme représentants de leur espèce dans de minuscules cages puis, ces dernières décennies, dans des espaces plus grands censés améliorer leur bien être mais surtout, censés présenter au public le « milieu naturel » dans lequel ils vivent. Il faut noter par ailleurs l'objectif parallèle des « zoos humains » au début du 20^e siècle avec des résonances jusqu'à la fin du siècle avec le scandale du « village africain » de Saint-Père en Ré.¹



Zoo humain



Animaux de zoo

¹ Le parc zoologique, le safari africain (aujourd'hui « planète sauvage », créé en 1992 à Port -saint -père a fait scandale en 1994 car, à côté des animaux de zoo, on a fait une reconstitution d'un village africain avec des personnes salariées (probablement dans des conditions illégales) ce qui a rappelé à beaucoup les « zoos humains » du début du 20^{ème} siècle.

Aujourd'hui, les zoos ont une nouvelle fonction (ou du moins on leur donne une nouvelle justification) qui est de préserver des membres d'une espèce en voie de disparition (souvent à la suite de l'activité humaine) avec pour objectif soit la seule préservation soit la réintroduction dans la nature.

Toujours est-il que le zoo présente une forme de relation bien particulière entre humains et humains.

La situation des animaux est d'ailleurs bien particulière.

Ils sont censés représenter des animaux sauvages alors qu'ils sont en situation de captivité (et souvent nés en captivité) et sont donc dans une représentation fictive, censés jouer un rôle de théâtre. Rôle d'ailleurs totalement faux puisque tout ce qui fait leur vie sauvage est absent. Dans la nature ils sont censés pouvoir se cacher des importuns et les repérer grâce au son ou à leur odorat. Or dans un zoo il y a impossibilité de se cacher et le seul sens mobilisé est la vue.

Ils ne sont donc pas « sauvages » mais ils ne sont pas non plus des animaux domestiques. Pour Garry Marvin, ils se situent dans un « entre deux » une situation « liminale » (selon le terme d'Arnold Van Gennep). Ce sont des animaux sauvages dépendant, comme les animaux domestiques, totalement des humains. Mais ce sont des animaux non admis dans la demeure (non domestiques) et portant étroitement contrôlés voire dressés (pour les spectacles dans certains zoos ou dans les delphinariums).

Il y a aussi à dire du côté des humains spectateurs. Ils viennent au zoo dans un souci de distraction mais aussi d'enseignement. Or ce qu'ils voient c'est au pire, lorsque les animaux sont en cage, un représentant de l'espèce biologique (mais sans voir aucune idée de son mode de vie), au mieux dans un décor censé reconstituer le milieu naturel de l'animal. Mais dans ce cas, ils voient surtout ce qu'ils projettent sur l'animal comme images stéréotypées et, en retour, le zoo leur raconte une histoire sur la façon dont vit l'animal. Comme l'écrit Garry Marvin « *La manière dont les zoos présentent les animaux aux gens forge les opinions populaires à propos des animaux sauvages.* ».

Le cas de la corrida : cette question est suffisamment médiatisée pour que je laisse aux étudiants le soin de se renseigner



CHAPITRE III : L'ANIMAL CHASSEUR ET COMBATTANT

I) L'ANIMAL ET LE COMBAT

Le chien a depuis longtemps été utilisé pour le combat : chevaux, éléphants, chiens,...

Mais pour ce qui est de l'époque actuelle nous allons nous intéresser aux chiens d'attaque et au plus célèbre d'entre eux, le Pitt bull. en nos basant sur un article Jean Pierre Digard (« La construction sociale d'un animal domestique : le pitbull »)

Le Pitbull commence à être introduit en France sans les années 1990 et va progressivement acquérir le statut de « phénomène pitbull » alors même que cette race représente une infime minorité des chiens.

La demande de pitbull et assimilés (stafford-chire, bull terriers,...) va exploser durant cette décennie et il s'agit d'un phénomène essentiellement urbain, concentré principalement en région parisienne, mais qui s'étend vers le nord et l'est du pays. Les caractéristiques propres aux pitbulls (mâchoires solides, etc HHH) ont pu attirer un certain type d'acheteurs et créer une image du pitbull qualifié comme un animal agressif, combattant, « tueur », dominant et têtu, difficile à dresser. Les propriétaires de Pits ont coutume de les opposer aux petits chiens de compagnie volontiers qualifiés de « chiens de gonzesse » quand ce n'est pas de « chiens de pédé ».



Les faits montrent en effet que tous les chiens sont potentiellement dangereux et peuvent mordre mais il va de soi qu'en cas d'attaque, les dégâts qu'ils provoquent sont très divers. Mais Digard rappelle que le danger peut venir également d'un propriétaire de chien qui ne maîtriserait pas suffisamment son chien et il s'inquiète donc de l'existence d'un nombre croissant de personnes possédant des chiens qu'elles sont incapables de dominer et dont, ce faisant, elles troublent le comportement et développent la dangerosité

Trois phénomènes ont attiré l'attention sur le Pitbull :

- 1) les morsures dues à des sujets incontrôlés ou errants ;
- 2) leur utilisation en tant qu'« arme par destination », notamment par des dealers ;
- 3) l'organisation de combats de chiens

Face à cette situation on va adopter la loi du 6 janvier 1999 qui répartit ces chiens en deux catégories distinctes :

+ Les chiens d'attaque la déclaration en mairie et la stérilisation sont obligatoires ; leur importation, leur achat, leur vente et même leur donation sont interdits (les contrevenants s'exposent à six mois de prison et 100 000 francs d'amende) ; de même, ces chiens sont interdits dans les lieux publics et les transports en commun ; ils doivent être muselés et tenus en laisse sur la voie publique (sous peine de 1 000 francs d'amende).

+ des « chiens de garde et de défense » : ils doivent être muselés et tenus en laisse sur la voie publique, dans les lieux publics et les transports en commun (1 000 francs d'amende).

Pour les deux catégories, les propriétaires doivent être majeurs et ne pas avoir été condamnés à des peines d'emprisonnement (trois mois et 25 000 francs); ils doivent être munis des certificats de déclaration, de vaccination antirabique, d'inscription au LOF, de tatouage, de stérilisation (pour la 1re catégorie) et d'une assurance responsabilité civile (3 000 francs).

La loi a sûrement eu des mérites mais elle a connu des difficultés d'application, et en plus aurait eu des effets pervers en dissuadant les « bons » propriétaires (« bien intentionnés ») de « bons » pitbulls (non sélectionnés pour leur agressivité et non dressés au mordant) d'acquérir des Pits ; à l'inverse, elles confortent les « mauvais » propriétaires dans l'image « mauvaise » de leurs pitbulls, à leurs yeux valorisante, et augmentent, chez ceux-ci, la clandestinité et, par conséquent, le nombre des « mauvais » pitbulls.

De plus, il y aurait eu un phénomène de banalisation et d'« embourgeoisement » du pitbull. Cette tendance s'est notamment manifestée par l'apparition de « pits gentils » pour jeunes « bourges » qui veulent « faire genre ».

Cette loi a participé à une diabolisation, celle des pitbull, qui a rencontré une autre diabolisation, celle des quartiers populaires auxquels ces chiens sont associés dans l'esprit du public.

II) L'ANIMAL CHASSEUR : LE CAS DE LA CHASSE A COURRE

La chasse à courre se caractérise principalement par la présence des chiens courants (par opposition aux chiens d'arrêt) et non par la présence du cheval puisqu'il existe aussi une chasse à courre à pied pour les petits gibiers (lapin, renards,...) dont celle dite de « déterrage » impliquant des chiens de petite taille (teckels ou fox-terriers) allant chercher le gibier dans le terrier. Ces chasse à pied constituent d'ailleurs la majorité des chasses à courre qui sont elles mêmes en expansion (218 équipages en 1994, 441 en 2002). Ici, plus encore que dans c=d'autres activités impliquant des animaux, on peut mettre l'accent sur l'idée d'équipe car le travail est délégué aux chiens qui doivent suivre la piste olfactive du gibier et même la mise à mort est déléguée aux chiens dans le cas de petits gibiers (pour les sangliers et les cerfs la mise à mort est le fait des humains). Les qualités des chiens sont donc mises en avant, comme on peut le voir dans un texte favorable à la chasse à courre (« *Dix raisons de ne pas interdire la chasse à courre* ») : « Le chien ne voit pas l'animal qu'il chasse et ne s'intéresse qu'à « la voie », c'est-à-dire l'odeur que celui-ci laisse derrière lui. La qualité de la voie est très versatile selon les circonstances météorologiques. L'animal chassé s'ingénie à la faire disparaître dans la compagnie, dans les hourvaris, dans l'eau des ruisseaux et des étangs, dans le change, dans le forlonger (l'avance prise sur la meute). » On voit ici la représentation de deux « intelligences » celles de la meute et celle du gibier qui n'exclut pas le savoir ire du veneur puisque « *La pratique de la vènerie, qui suppose un long apprentissage, repose sur des savoirs et des méthodes relatifs à l'utilisation du chien qui se sont perfectionnés au cours des siècles.* ».



L'attention accordée au cheval n'est pas moindre puisque « *La pratique de la vènerie, qui suppose un long apprentissage, repose sur des savoirs et des méthodes relatifs à l'utilisation du chien qui se sont perfectionnés au cours des siècles.* »

Mais ce qui constitue le socle de la vénerie c'est une référence continue à la « nature » envisagée dans son acception la plus classique. La Vénerie ne ferait que respecter la nature des animaux sauvages : « Qu'est-ce que le bien-être pour un animal si ce n'est la faculté d'exprimer ce que sa nature le porte à être ? Si l'on ne croit pas au doux rêve qui consisterait à laisser l'animal vaquer en liberté à la surface de la terre, cela implique qu'on lui donne des conditions de vie conformes à ses besoins. ». L'auteur parle des chiens et des chevaux mais également du gibier : *« Les citadins sont habitués, dans notre pays et à notre époque, à bénéficier d'une multitude de protections assurées par la collectivité – financières, sécuritaires, sanitaires... Dans l'univers sauvage, c'est exactement le contraire. L'animal vit libre mais ne bénéficie d'aucune protection. (...). C'est ainsi que l'animal reste à l'état sauvage. Il faut même aller un cran plus loin : mettre les espèces sauvages à l'abri de la prédation ne pourrait que leur faire perdre peu à peu les caractéristiques de l'état sauvage qu'elles tiennent de l'évolution, vieille de millions d'années. Cela ne serait pas du tout favorable à la conservation de la nature. »*

Le chasseur ne serait alors qu'un agent du travail de la Nature et de l'évolution.

CHAPITRE IV : L'ANIMAL COMME OBJET ET COMME PROIE

I) L'ANIMAL CHASSE

A) La chasse chez les Inuits, les Achuars et les Guayaki

Dans le cas de la chasse à courre, le gibier est entièrement du côté de la nature, proie totalement étrangère à l'homme et à son équipe animale. La rupture nature-culture est on ne peut plus forte. Dans d'autres sociétés, on est dans une situation tout à fait différente. Dans d'autres sociétés, il en va tout autrement et il existe une forme de connivence entre chasseur et gibier.

Chez les Inuits, la frontière entre le monde visible et l'invisible, le profane et le sacré, est donc ténue. La chasse est l'activité centrale et symbolique qui permet de relier ces deux mondes. On comprend mieux alors l'importance du phoque dans la culture Inuit qui n'est pas seulement au centre des ressources et de l'économie mais aussi au centre des rapports entre Profane et Sacré. Autant qu'une ressource alimentaire, il constitue également une ressource identitaire. De fait, il y a un échange continu entre l'Inuit et le phoque : c'est par exemple le phoque qui décidera s'il doit être tué. L'usage parcimonieux de la langue est essentiel entre l'Inuit et le phoque et si l'on doit parler au phoque c'est par l'entremise de la langue sacrée (et non de la langue profane), au risque de voir le phoque, outragé, s'enfuir. L'ethnologue Michelle Therrien l'indique : *« Le gibier est donc bien celui qui consent : anginnatuq signifie à la fois « il revient bredouille de la chasse » et « sa demande n'a pas été agréée »*



Dans une autre aire, Philippe Descola nous renseigne sur la chasse chez les indiens Achuar (jivaros). La chasse est marquée par une relation de connivence et d'une forme de complicité entre des parents par alliance. Les chasseurs s'adressent au gibier à l'aide de chants rituels dits à voix basse, les anent, dans lesquels ils qualifient le gibier de beaux-frères mais il ne s'agit que d'une tromperie permettant d'endormir ma méfiance de la proie et qu'elle ne se dérobe pas aux dards du chasseur.

Il s'agit de capturer les poissons avec un panier.



Alessandro Pignocchi, : Anent. Nouvelles des Indiens Jivaros –Steinkis

Chez les Inuits comme chez les achuars il est important de tuer son gibier dans les règles c'est-à-dire avec son accord, sans le faire souffrir et sans prendre plus de gibier que nécessaire. On s'exposerait alors aux plus grands malheurs (une piquer de serpent, une vengeance des phoques ou une malédiction sur ses talents de chasseurs). Clastres raconte également que chez les indiens guayaki, on ne saurait tuer plus de gibier que nécessaire sous peine de devenir « pané » (un homme malchanceux à la chasse). De plus aucun chasseur ne mangerait du gibier qu'il a chassé lui-même mai il doit entreprendre un cycle de don-contredon avec les autres chasseurs afin de renforcer la cohésion sociale du groupe. Mais on voit ici que l'animal tué participe pleinement au groupe.

B) La chasse en Occident

L'anthropologue Sergio Dalla Bernardina, spécialiste de l'anthropologie de la chasse, nous apporte un éclairage intéressant (*Dalla Bernardina Sergio. Une Personne pas tout à fait comme les autres. L'animal et son statut. In: L'Homme, 1991, tome 31 n°120*). Il part de l'idée reçue (et fautive) selon laquelle les classes populaires seraient particulièrement cruelles avec les animaux. La réalité est autre et il se sert de l'exemple des chasseurs. Ceux-ci ont à l'égard de l'animal une perception qui change à mesure qu'on s'approche du moment où on tire sur l'animal. Au départ, au moment de la recherche, le chasseur en parle comme d'un être individualisé, comme d'une personne puis, quand l'animal est à portée de fusil, il l'abaisse verbalement par l'injure de façon à le ramener à son statut de créature inférieure. Dalla Bernardina appelle ce schéma en deux temps (anthropomorphisation puis animalisation) le « drame cynégétique ». Pourquoi ce changement de perception de l'animal ? Sans doute parce que le chasseur est conscient du droit à la vie de sa proie et qu'il est embarrassant de l'abattre. Ainsi l'animaliser et en faire une « chose » facilite l'acte final. Il s'agit là d'une stratégie que les psychologues connaissent bien consistant à réduire une dissonance cognitive et modifiant un

élément de la réalité. En psychologie sociale, la dissonance cognitive est une théorie selon laquelle une personne qui se trouve confrontée simultanément à des informations, opinions, comportements ou croyances qui la concernent directement et qui sont incompatibles entre elles, ressent un état de tension désagréable.

Cependant, pour faciliter ce changement de perception, il faut que l'animal ait commis une « faute ». Dalla Bernardina constate que dans biens des sociétés traditionnelles ou rurales on trouve une faute de l'animal afin de changer son statut. Ca peut être sa « paresse » ou son oisiveté (le chien de chasse qui ne travaille pas assez bien), son âge (la poule trop vieille) , son excès d'indépendance (le chien de chasse qui part trop loin de son maître) ou au contraire sa trop grande proximité (le chien qui veut pus rester au domicile que partir chasser), sa méchanceté (les Aïnous qui, du jour au lendemain, décident que tel cochon est devenu méchant). Mais la faute la plus forte est sa sexualité débridée : la « chasse au coq » (encouragée en 1565 car cet animal représente la luxure), les « conduites perverses » (homo sexualité,...),...

Mais peut-on parler de faute dans le cas de la chasse d'un animal sauvage ? Sa faute est de s'enfuir et justifie son abattage.

On retrouve là une tendance psychologique bien connue qu'on appelle la « norme d'internalité » et qui consiste à faire en sorte de faire reposer sur la victime son sort néfaste (le chômeur qui n'a pas assez cherché, la femme qui l'a bien cherché, etc...). Le sort de la victime (chômage, agression,...) , s'il est perçu comme injuste, remet en cause notre perception d'un monde juste o ù on reçoit ce qu'on mérite. Dans ce cas, mieux vaut considérer que la victime est responsable de son sort plutôt que considérer que le monde est injuste ou qu'on a commis un acte injuste.

Le point important ici est de voir que l'homme ne considère pas a priori que l'animal n'est pas un être sensible et n'a pas de droits mais qu'il lui retire son statut d'être sensible muni de droits afin de pouvoir le tuer. « **Nous ne tuons pas des animaux parce que nous les tenons pour des choses ; nous les tenons pour des choses pour pouvoir les tuer** » (source : « *Entretien avec sergio Della Bernardina* »- Études rurales n° 189 « Sociabilités animales » -Juillet 2012

II) ELEVAGE ET ABATTAGE

A) Les abattoirs (abattoirs de Chicago)

Sergio Dalla Bernardina explique que l'on prive l'animal de sa qualité d'être sensible pour enf aire une chose dès qu'on envisage de le tuer. Le cas de l'élevage productiviste et, plus encore, des abattoirs industriels semblent porter cette logique à son terme.

Les abattoirs modernes sont le lieu où l'animal est dépersonnalisé et exempt de droits. L'exemple idéal typique en est probablement les abattoirs de Chicago qui ont par ailleurs servi de modèles à la chaîne de montage des usines Ford.

Les propos de Max Weber, visitant les abattoirs de Chicago sont éloquentes (voir en annexe) mais les propos de Paul Bourget visitant les abattoirs en 1893 est plus saisissants encore sur la douleur que ressentent les animaux

Les bêtes sont là, dans une espèce de fosse, grouillant et criant, comme si elles avaient la vision de l'horrible machine qui s'approche, (...) C'est une espèce de croc mobile qu'un homme abaisse, et il saisit une des bêtes par une corde qui leur lie à toutes les deux pieds de derrière. L'animal hurle, la tête pendante, le groin révolté, ses courtes pattes de devant agitées d'un mouvement spasmodique, et déjà le croc lancé sur une tringle a glissé. Il emporte la misérable proie jusqu'à l'enclos d'à côté, où un autre homme armé d'un long couteau l'égorge au passage, d'un coup si sûr et si profond qu'il ne le répète pas. La bête hurle d'un hurlement plus terrible. Une fusée de sang jaillit, épaisse comme un bras et toute noire. Le groin palpite plus douloureusement, les courtes pattes frémissent plus frénétiquement, et ce spasme d'agonie ne fait qu'accélérer le mouvement du croc qui

continue de glisser jusqu'à un troisième belluaire. Ce dernier, d'un geste rapide, détache l'animal. Le croc remonte, et le corps s'abîme dans une espèce de canal-lavoir, rempli d'eau bouillante. Un râteau mécanique s'y démène d'un fébrile mouvement vibratoire. En quelques secondes, il agrippe la bête, il la tourne, la retourne, l'agrippe encore, et il jette le cadavre échaudé à une autre machine laquelle en quelques autres

L'opération est si foudroyante de rapidité qu'on n'a pas le temps de sentir ce qu'elle a d'atroce. On n'a pas le temps de plaindre ces bêtes, pas le temps de s'étonner de la gaieté avec laquelle l'égorgeur, un géant roux, aux épaules larges à porter un bœuf, continue son épouvantable métier. [...]

(Compte-rendu de la visite de Paul Bourget aux usines Armour, de Chicago, en septembre 1893 – cité dans Jean-Louis Peaucelle : « Du dépeçage à l'assemblage, l'invention du travail à la chaîne à Chicago et Détroit » - Gérer et comprendre n°73–Septembre 2003)

En ce qui concerne l'élevage lui-même, Jocelyne Porcher, éleveuse et technicienne agricole avant de devenir sociologue, critique, non pas l'élevage, mais les dérives productivistes des « productions animales ». Ce qu'elle appelle « productions animales » c'est la dérive productiviste de l'élevage issue du 19^e siècle (élevage de poules en batteries, ou de porcs en cages) pour lesquelles l'unique but est le profit. Elle oppose ces productions animales à l'élevage qui est un rapport historique de travail avec les animaux fondé certes sur la rationalité économique mais sur des rationalités identitaires, relationnelles et morales où l'éleveur fait équipe avec l'animal (voir la partie « les vaches travaillent-elles ? »). Pour elle, critiquer les « production animales », ne doit pas amener à rejeter l'élevage.

III) L'EXPERIMENTATION ANIMALE

L'expérimentation animale porte sur des animaux acquis ou élevés dans cet objectif (à l'image des souris knock-out obtenus par sélection consécutives).

La question ne se pose que si on s'accorde sur la souffrance animale. On met alors en balance la souffrance avec les acquis supposés des expérimentations

L'expérimentation est elle réellement utile ?

Les résultats positifs obtenus sont ils suffisamment nombreux ? (certains le contestent)

Le modèle animal est il suffisamment proche de l'homme pour être utile ?



Dieu, enfant, essaye de créer un poulet dans sa chambre.

Gary Larson

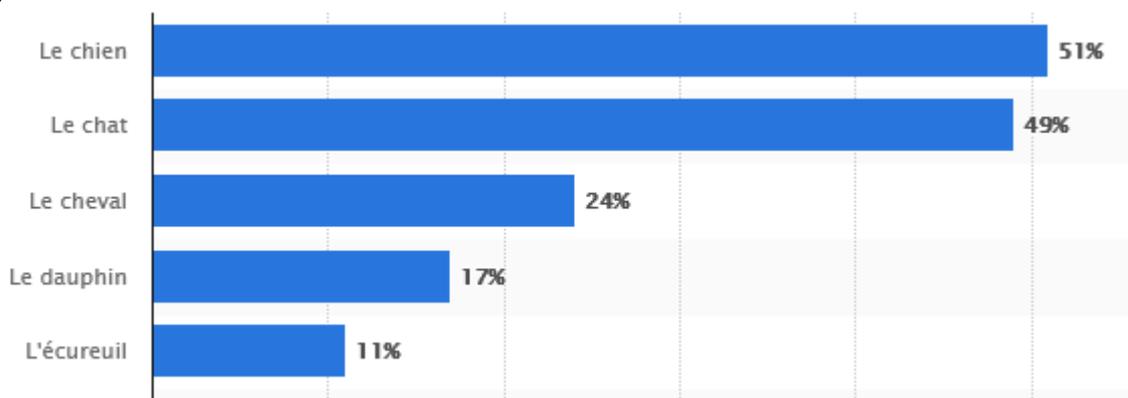
Depuis 2013, le modèle animal est régi par la transcription dans le droit français d'une directive européenne de 2010. Ce texte repose sur le principe dit «des trois R» :

- + Remplacer le recours aux animaux quand c'est possible en choisissant une méthode alternative
- + Réduire le nombre d'animaux nécessaires,
- + Raffiner les méthodes

CHAPITRE V : INTERMEDE – LE CAS DU CHEVAL

Auparavant animal de combat et de travail, le statut du cheval a totalement changé dans notre société et il est devenu l'animal préféré des français après le chien et le chat au point d'acquérir un statut proche de l'animal de compagnie.

Le cas du cheval va nous intéresser car il s'agit d'un animal qui, plus que le chien, occupe ou a occupé tous les statuts accordés à l'animal : animal de combat, de travail, d'alimentation, de divertissement,... Il ne manque plus que le statut d'animal de compagnie (si on exclut les mini poneys) mais l'amour que les français lui portent montre qu'il occupe un statut proche de l'animal de compagnie. Ainsi d'après un sondage statista de 2017, le cheval serait le troisième animal préféré des français (24%) derrière le chien (51%) et le chat (49%). (Il faut noter qu'il s'agit d'une réponse sur une préférence idéalisée puisqu'on y trouve le dauphin en quatrième position et le tigre en 6^e position).



(Source : enquête Statista – 2-3 Mars 2017 – échantillon : 1157 personnes de 18 ans et plus)

Le cheval a ceci de plus intéressant qu'il est on ne peut plus éloigné de la nature. En effet, il n'existe pas de « chevaux sauvages » (si ce n'est le Przewalski) et qu'il partage son existence avec l'homme depuis quasi toujours. Même le cheval de Przewalski, considéré comme dernier cheval sauvage, descend d'une espèce domestiquée il y a près de 5 500 ans et retournée à l'état sauvage. Sa vie avec l'homme n'est donc pas une nouveauté.



cheval de przewalski

Plus encore, d'après JP Digard, le monde du cheval est en train de connaître, en cette fin du 20^e siècle et début du 21^e siècle, une révolution qui n'a d'égale que la « *généralisation de la cavalerie il y a quelque 3000 ans ou que l'invention de la selle à arçon et des étriers il y a 2000 ans* ».

En effet, nous voyons disparaître un certain nombre d'usages du cheval, auparavant utilitaires, avec la motorisation des transports, de l'agriculture et des armées, à des usages relevant de la sphère des loisirs et du ludique avec l'équitation et les sports équestres.

Cela a un effet direct sur le cheptel qui globalement diminue à partir de 1935 (3 millions en 1935, 300 000 au milieu des années 1980), touchant essentiellement les chevaux de trait mais aussi les chevaux de selle (avec un glissement du domaine militaire vers le domaine civil avec les centres équestres). En revanche le nombre de cavaliers tend à augmenter

Pour Catherine Tourre-Malen notre époque pourrait bien être celle des cavaliers, le sport équestre étant aujourd'hui le premier sport féminin et le troisième sport olympique en nombre de licenciés

Sur le long terme, cela entraîne aussi des transformations sociologiques : le monde du cheval était traditionnellement masculin et les cavaliers étaient surtout des hommes, militaires, et aristocrates, aujourd'hui les « nouveaux cavaliers » sont très majoritairement des jeunes filles (78% des licenciés en 2008).

Cette évolution entraîne également des évolutions institutionnelles et culturelles.

Pour Catherine Tourre-Malen, l'évolution actuelle peut se résumer en la féminisation des sports et loisirs équestres, la juvénalisation de la population cavalière et la marchandisation de l'équitation

La féminisation peut s'expliquer par un progrès du statut féminin (entraînant l'usage du pantalon et la possibilité de monter à califourchon au lieu de la monte en amazone), une influence des Etats-Unis, et un cadre institutionnel qui autorise la mixité (la fédération équestre créée en 1921 se construit sur l'égalité hommes-femmes). On peut également supposer que les soins constants que réclame le cheval en centre équestre convergent assez bien avec des attentes sociales et un habitus féminin traditionnel (souci de l'autre,...)

Cependant, si les femmes dominent numériquement, un plafond de verre subsiste puisque les hommes occupent encore les fonctions stratégiques (référénts techniques, élus, entraîneurs, juges,...) et la compétition de haut-niveau.

L'équitation attire aujourd'hui surtout des citadins, membres des classes moyennes (cadres, enseignants, professions libérales, commerçants aisés,...) ce qui a probablement favorisé la féminisation de la pratique.

La population cavalière s'est également rajeunie, passant de la trentaine dans les années 1950 à 14 ans dans les années 2000. Ce rajeunissement s'accompagne d'un apprentissage plus précoce qui se faisait à l'adolescence dans les années 1970 et débute aujourd'hui beaucoup plus jeune (un début vers quatre ans n'est pas rare, avec même des bébés cavaliers de onze mois. Ce rajeunissement a été permis par le développement d l'usage du poney et une révolution pédagogique où il ne s'agit plus de former des cavaliers émérites mais de permettre l'épanouissement des enfants. L'approche poney a bousculé les exigences de la pédagogie de l'équitation, fondé jusqu'alors sur un modèle hérité de l'armée – humilité, courage, maîtrise de soi, acceptation la douleur,...- pour laisser place à une pédagogie fondée sur le dialogue et le plaisir.

Le cheval occupe une position particulière dans le sens où il est à la fois un cheval que l'on monte et qui s'apparente à un animal de travail et un animal que l'on choisit, proche de l'animal de compagnie.

Il en résulte l'existence de deux cultures ; la plus ancienne est la culture de « l'homme de cheval », culture utilitariste où le cheval est un instrument qui doit servir et une nouvelle culture qui s'impose peu à peu et comporte un mixte de l'ancienne culture de l'homme de cheval et des nouveaux comportements fondés sur un rapport « sentimental » au cheval.

Cela a entraîné une évolution paradoxale des structures institutionnelles. Moins coûteux que le cheval, le poney a fait que de nombreuses structures ont ouvert des secteurs poneys qui permettaient de faire vivre le secteur cheval.

Entre 1981 et 1993, le nombre de centres équestre a doublé mais 75% des établissements existent sous forme lucrative (une particularité dans le monde sportif) et adoptent peu ou prou le modèle de l'entreprise.

Ce qui est paradoxal c'est que se sont affrontés deux mondes du cheval. D'un côté, celui du poney essentiellement contrôlés par des enseignants (33%) et des directeurs de centre équestre (24%) qui tirent leur ressources du monde équestre et adoptent le modèle de l'entreprise. Face à eux, le monde traditionnel du cheval où se côtoient des anciens chefs d'entreprise (30%), des directeurs de centre équestre (22%) et des professions libérales (11%)

On a donc des clivages croissants : clivages entre conceptions du monde du cheval, clivages entre milieux sociaux, clivages entre culture (culture associative du monde associatif et des chefs d'entreprise et culture professionnelle du monde du poney). Ajoutons à cela des frictions entre la démarche pédagogique et la démarche marketing (et le statut du cavalier, élève ou client ?).

Catherine Tourre-Malen résume la situation ainsi « *Les phénomènes de féminisation, de juvénilisation et de marchandisation ont bouleversé l'équitation. L'amorce de chacun de ces phénomènes se nourrit d'un contexte social particulier : l'ouverture progressive aux femmes du « champ des possibles » 144 à partir du début du xx^e siècle, l'environnement éducatif au lendemain de 1968, la fièvre libérale ambiante des années 1980. La diffusion d'un nouveau rapport à l'animal dans la culture équestre, la place prépondérante prise par la pratique enfantine, la marchandisation de l'équitation démontrent la malléabilité, la porosité du monde du cheval. Reflets des mutations de la société française depuis quatre décennies environ, ces changements en sont également les révélateurs »*

CHAPITRE VI : COHABITATION ANIMAL-HUMAIN

I) L'ANIMAL DE COMPAGNIE.

La question des animaux de compagnie est centrale. De compagnie n'est pas exactement synonyme d'animal domestique. Domestique renvoie à la maison et un animal peut être pris pour son utilité : le chien gardera la maison, le chat chasse les souris, le lapin sera mangé,... L'idée d'animal de compagnie est que ses fonctions n'existent pas ou si elles existent, elles ne sont que secondaires.

L'animal de compagnie est adopté pour ce qu'il est, pour sa présence ; on peut dire qu'il « ne sert à rien » dans une acception utilitaire.

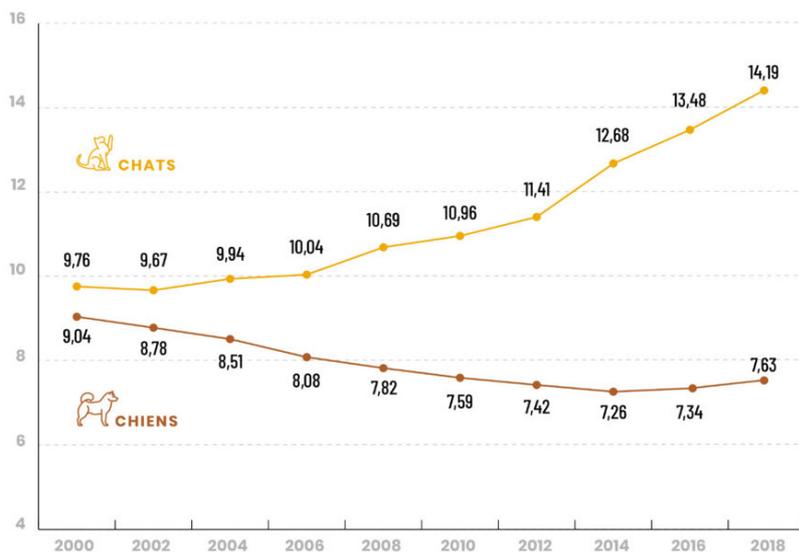
Les animaux de compagnie, jusqu'alors présent seulement chez les femmes de la noblesse, commencent à se répandre à partir du 19^{ème} siècle.

On peut analyser cette question selon trois axes : quantitativement, qualitativement (c'est à dire à partir des sentiments des possesseurs d'animaux) et relationnellement (quelle forme de « communauté hybride » est formé avec l'animal de compagnie.

A) Quantitativement

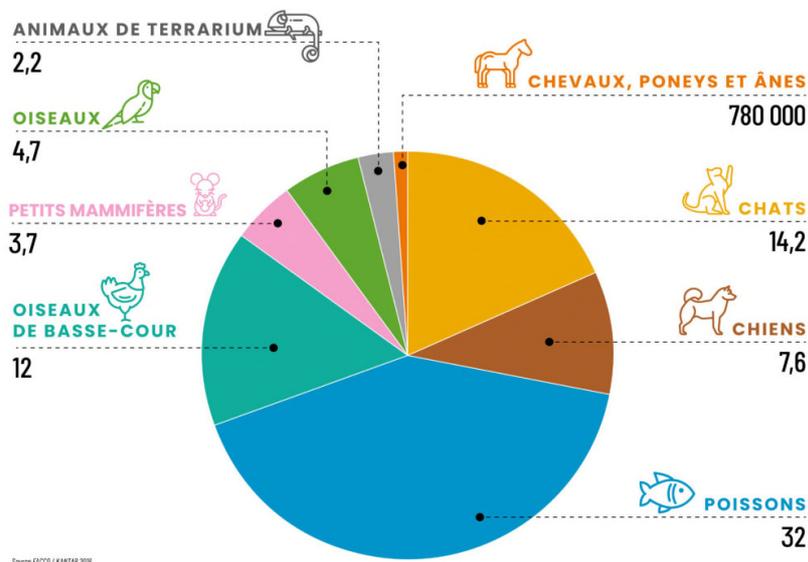
Selon les enquêtes Facco/Kantar (il s'agit d'entreprises de nourriture pour animaux) faite tous les deux ans. La dernière a été menée à l'automne 2018 auprès de 14 000 foyers français.

En 2018, un foyer sur deux possède au moins un animal. Les chiens qui sont délaissés depuis 1994 sont au nombre de 7,6 millions (un déclin par rapport à 2000 où ils étaient 9 millions mais une reprise par rapport au point bas de 7,3 millions de 2014). En revanche, les chats connaissent un réel engouement passant de 10,7 millions en 2008 à 14,2 millions en 2018.



(source enquête Facco/Kantar – données 2018)

Viennent ensuite 32 millions de poissons (?), 4,7 millions d'oiseaux et 3,7 millions de petits mammifères (souris, hamsters, lapins,...).



31% des ménages français possèdent au moins un chat et 20,5% au moins un chien. Les possesseurs de chiens et de chats se retrouvent surtout dans les villes de moins de 20000 habitants (zones rurales) et dans les villes de plus de 100 000 habitants.

La possession d'un chien était déjà en déclin en 2010 ce qui peut s'expliquer par le mouvement d'urbanisation (les contraintes en ville, notamment en matière d'hygiène, se sont accrues). La possession du chat augmente.

Economiquement, cela représente un marché direct et indirect non négligeable :

On pense bien sûr à la nourriture et aux produits « dérivés » (jouets, colliers, laisse, ...)

Selon une enquête précédente près de 50% de propriétaires d'animaux dépensent moins 500 euros par an pour la santé de leur animal, 40% de 500 à 1000 euros et 12% plus de 1000 euros.

Selon une enquête* d'une compagnie d'assurance de biens électroniques, les Français dépensent chaque année 50 millions d'euros pour réparer leurs appareils électroniques détériorés par leurs animaux domestiques. Soit huit millions de Smartphones, ordinateurs portables et tablettes

Les dépenses des Français pour les animaux de compagnie résistent aux crises économiques). Dans les évolutions que mesure la Comptabilité Nationale (C.N.), trois postes sont consacrés à l'animal de compagnie : son alimentation, les activités des vétérinaires (y compris les autres services s'adressant à l'animal de compagnie) et son acquisition. En 1993, année de récession, et en 2002/2003, l'acquisition d'animaux ralentissent mais connaissent un mouvement de rattrapage par la suite. En revanche, l'alimentation et les dépenses liées aux soins vétérinaires ne connaissent aucune baisse. Entre 1988 et 2010, les trois postes connaissent une progression en volume plus rapide de la moyenne de consommation

Point sur les NAC (Nouveaux Animaux de Compagnie)

Le terme « nouveaux animaux de compagnie » a été créé en 1984 pour désigner les animaux autres que les chiens et les chats. Certains ne sont pas si nouveaux : poissons rouges, hamsters, cochons d'inde, oiseaux du type serins, tortues,... d'autres le sont franchement et ne sont pas a priori des animaux domestiques comme le rat ou furet. Ils sont en progression d'environ 3% par an. Les plus représentés sont les lapins nains, le hamster et le cochon d'inde. Certains d'entre eux peuvent poser problème (dangerosité, maladies,...) et des conditions particulières sont nécessaires pour en acquérir (dans compter ceux qu'il est interdit de posséder)

La liste officielle des NAC (d'après le ministère de l'agriculture) :

- Les **rongeurs** : certaines races de lapin, souris, cochon d'Inde, rat, hamster, chinchilla, octodon, écureuil de Corée, gerbille, chien de prairie...
- les **carnivores** : certains putois, furets...
- les **primates** : saïmiris et pinceaux blancs.
- des **reptiles de toutes sortes**.
- certaines espèces de **tortues** non protégées
- lézards** : iguanes, geckos, caméléons...
- des **arthropodes** : scorpions, araignées, myriapodes...
- des **insectes** : phasmes...
- des **crustacés** : Bernard Lermite, Crevette naine...
- des **amphibiens** : grenouilles rieuses, dendrobates, axolotls...
- des **oiseaux** : perruches, perroquets, diamant, canaris, mainates, toucans...
- les **gallinacées** : poules, dindons, paons, oies, canards
- des **poissons** : poisson rouge, carpe koï, poissons exotiques (combattant, guppy, scalaire, discus, corydoras, killie, etc.), loche, voire des esturgeons ou piranhas...
- des **mollusques** : escargots de Bourgogne, ampullaire, etc.

B) Relation à l'animal

François de Singly et Emilie Morand ont essayé d'aborder la question de la relation subjective à l'animal de compagnie dans leur article « *Sociologie d'une forte proximité subjective au chat, au chien* »

Il cherche à déterminer la « proximité subjective » (plutôt qu'attachement) du propriétaire par rapport à son animal de compagnie. Il distingue trois formes de proximité subjective : la proximité conversationnelle, la proximité tactile, la proximité subjective. La première correspond au fait de parler souvent à son animal de compagnie, le deuxième de le toucher souvent, le troisième correspond au sentiment subjectif d'en être proche ou qu'il fait « partie de la famille »

L'enquête par questionnaire s'adresse aux personnes répondant aux caractéristiques suivantes :

- a) être propriétaire d'au moins un chien ou chat ;
- b) s'en sentir proche ;
- c) ne pas vivre chez ses parents
- d) avoir ce chien ou ce chat depuis au moins cinq mois

La **proximité tactile** est forte chez les plus jeunes (moins de 26 ans), des femmes, des enquêtés sans enfant, une corrélation avec le milieu social se retrouve mais seulement chez les hommes (les hommes de milieu populaire sont plus tactiles avec leur animal) (voir tableau en annexe)

Sans surprise, les plus tactiles sont aussi ceux qui parlent le plus à leur animal, leur donne fréquemment un surnom, se confient plus et ont l'impression que leur animal les comprend.

La **proximité conversationnelle** est plus le fait des femmes, est lié au fait d'avoir eu un animal pendant son enfance, est nettement lié au fait d'appartenir au milieu populaire et d'être peu diplômé. (voir tableau en annexe)

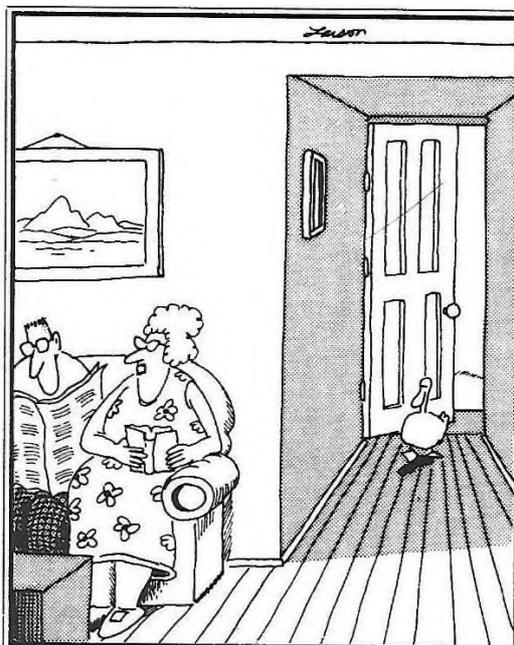
La **proximité subjective** est fortement liée au fait d'avoir eu un animal pendant son enfance et au fait de ne pas avoir d'enfant chez soi (qu'on soit en couple ou non)

Enfin, le fait de penser que l'animal fait partie de la famille est fortement lié à la « proximité subjective » mais cela n'implique pas qu'ils anthropomorphise l'animal

Tableau 4. La proximité subjective et le sentiment d'appartenance

Proximité subjective	Estimez-vous que votre animal est un membre de la famille ?		
	Non c'est autre chose	Oui, mais pas au même titre que les humains	Oui à part entière
Très très forte proximité	1	13	86
Très forte proximité	2	22	76
Forte proximité	5	44	50
Plus faible proximité	16	54	30

% horizontaux



— Le voilà... Souviens-toi : sois patient, mais ferme... Il est absolument hors de question que nous le conduisions dans le Sud cet hiver.

(Gary Larson)

Il ya cependant quelques différences ente le chien et le chat mais sans remettre les tendances globales en cause.

- 1) La proximité conversationnelle est plus forte avec le chien, la proximité tactile avec le chat.
- 2) Les adultes se déclarent un peu plus près de leur chien que de leur chat.
- 3) Les chiens sont un peu plus que les chats considérés comme des membres de la famille à part entière.

C) Relationnellement

Comment les animaux de compagnie s'inscrivent ils dans la famille ? Il ne s'agit pas de se laisser à dire qu'on humanise les animaux en les intégrant à l famille mais simplement qu'ils y ont une place en tant qu'animaux qui ne sont pas sauvages, qui ne sont plus domestiques (par leur utilité) mais qui ne sont pas humains. C'est leur liminalité (entre l'animalité » et l'humanité) qui nous intéresse.

Les auteurs de l'article « Place et incidence des animaux dans les familles » retiennent trois modalités d'insertion de l'animal dans la famille.

Une première modalité est dite d'intégration : l'animal reste animal mais peut accéder à des zones de la maison autrefois réservées aux humains, telles que la salle de bain, la chambre, voire le lit.

La deuxième modalité est celle de l'assimilation : l'animal a une place dans la famille mais quelle place occupe-t-il ? Dans la majorité on trouve une assimilation à l'enfant car comme pour l'enfant, les gens leur imposent des restrictions et des privilèges spéciaux, ils restent à s'occuper d'eux quand ils sont malades,... on se rapproche d'ailleurs de l'anglais « pet » qui, à l'origine désigne un enfant gâté.

Enfin, la troisième modalité est celle de la substitution : l'animal remplace ou comble un manque à la place d'une entité familiale humaine (père/mère, frère/sœur, conjoint, enfant,...). Cette dernière est souvent justifié par le constat que selon lequel l'attachement aux animaux de compagnie est plus faible chez les parents ayant de jeunes enfants et plus élevé chez les personnes seules, divorcées, veuves et remariées, les couples sans enfants, jeunes mariés ou qui n'ont plus d'enfant à charge à la maison Les animaux sont alors définis comme des substituts temporaires.

On imagine facilement que les chiens et chats sont plus possédés par des personnes seules (célibataires, veufs, ...) et par des familles sans enfant et s'expliqueraient par un besoin de réconfort ou un substitut de maternité. Si on peut le voir dans des entretiens qualitatifs, les chiffres ne vont pas dans ce sens. Il ya au contraire plus de possesseurs de chiens (et de chats) parmi les familles avec enfants (y compris monoparentales) dès lors que l'enfant est suffisamment âgé. Les possesseurs d'animaux estiment alors que l'animal est une source de socialisation pour l'enfant (apprentissage de la patience, du soi à l'autre, des normes d'hygiène,...)



— J'ai beaucoup de peine, Margaret, mais l'heure est venue de déployer mes ailes et de vous dire adieu.

(Gary Larson)

D) Des noms et des animaux

La question des noms donnés aux animaux est essentielle. En effet, chez les humains, le prénom permet à la fois de distinguer et de classer (lutte sociale à travers les prénoms) et la l'analyse des noms donnés aux animaux et aux humains permet de questionner les frontières symboliques.

L'analyse va être facilitée par le fait que l'octroi de prénoms humains ainsi que des noms d'animaux est administrativement bien suivi. Depuis le 19^e siècle, un dispositif d'enregistrement et d'identification individuelle s'est mis en place non seulement pour encadrer la population canine et pour identifier propriétaires et animaux domestiques. Pour lutter contre les chiens errants, il ya obligation de faire porter un collier à son chien indiquant le nom et l'adresse du propriétaire. Par la suite, la mise en place d'une taxe sur les animaux permet d'en faire le comptage. Par ailleurs, le traçage des chiens de race va être permis par la « société centrale canine » créée à la fin du 19^e siècle. Enfin, au 20^e siècle, on va mettre en place un fichier d'identification individuel, obligatoire t national qui enregistre les chiens sous un nom, un sexe, une date de naissance et un type racial (aujourd'hui cela concerne environ 400 000 nouveaux chiens par an en France).

Donner un nom à un animal ne signifie pas l'humaniser mais le distinguer. Ainsi, on ne donne pas de nom à un animal destiné à être abattu ou à être mangé. Traditionnellement les noms donnés aux animaux relevaient d'un corpus de couleurs (chez les bovidés ce sera la blanchette, la noire, le rouge, ...). La question devient plus cruciale avec les noms donnés aux animaux de compagnie, chiens et chats. Ceux-ci relèvent d'abord d'un corpus de noms spécifiques : Rintintin, Médor, minet, ... Pour les chiens, le corpus de noms est immense (puisque rien n'empêche d faire des inventions de type Ikea, ...) dans le cadre de la règle généralement respectée de la première lettre correspondant à l'année de naissance. Les 10 millions de chiens se partagent en effet plus de 600 000 prénoms différents. Comme chez les humains on voit aujourd'hui se développer des effets de mode, des prénoms apparaissant puis repartant au fond du classement.

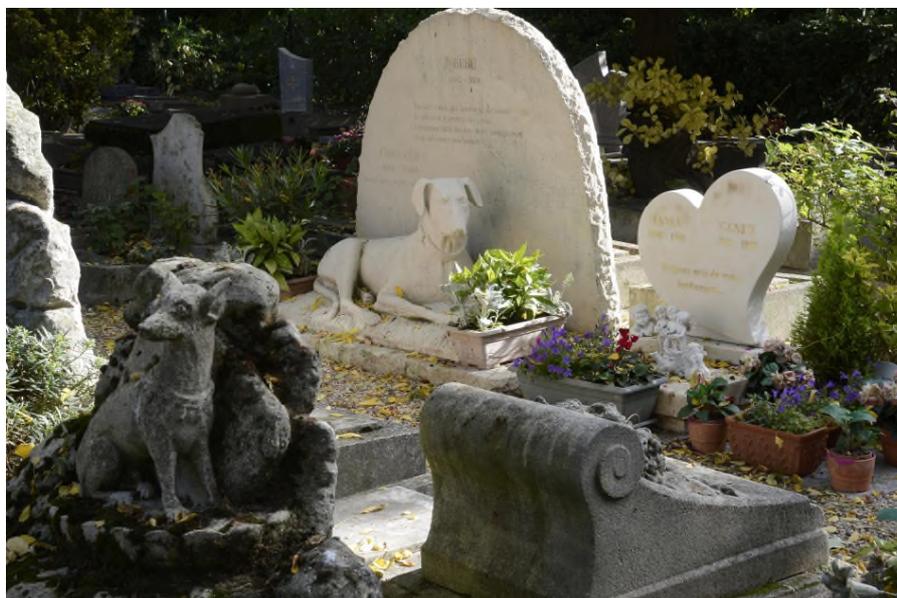
Le rapprochement chien-humain ne s'arrête pas là puisque on voit aussi un corpus de prénoms communs aux deux. Aujourd'hui, un tiers des chiens et un sixième des chats portent un prénom également donné aux humains et à l'inverse, un cinquième des humains reçoit en France un des 1000 prénoms les plus donnés aux chiens. Mais ce corpus de prénoms hybrides est mouvant. Cependant, les noms humains donnés aux chiens sont des prénoms rares. De plus, le fait de donner un prénom humain à un chien tend à disqualifier celui-ci au niveau micro social.

Pour Colette Méchin, la montée ds prénoms humains donnés aux animaux traduit la place nouvelle de l'animal de compagnie au sein de la famille. Coulmont apporte quelques nuances à cette analyse. Il constate que la dévalorisation des prénoms humains donnés à des chiens ne se vérifie pas au niveau macro social où les prénoms donnés aux chiens et aux humains sont en fait des prénoms en voie de diffusion chez les humains car les chiens ne reçoivent pas des nominations socialement dévaluées, même en apparence, mais des nominations en cours de valorisation humaine. La mode semble même être en avance chez les canidés : en effet, les 1000 premiers prénoms humains « de l'année » ont un succès canin plus fort dans les années précédant le sommet de leur popularité chez les humains. Ainsi, les « prénoms de 1998 » nomment 13 % des chiens vers 1998, mais 15 % vers 1970. D'après Coulmont, ce sont les bébés qui reçoivent les « vieux noms de chien » et non le contraire. **« Les prénoms humains des chiens sont « en avance » sur la mode parce qu'ils sont la traduction onomastique des goûts de celles et ceux qui auront des enfants plus tard – et non pas la traduction des goûts de ceux qui ont des enfants humains au même moment »**

Le fait de donner plus facilement un prénom humain à un chien concerne un peu plus les femelles que les mâles

E) Les animaux et la mort

On se contentera ici de citer l'existence de cimetières pour animaux tel le cimetière d'Asnières. L'anthropomorphisation est de plus en plus fréquente. (décoration, jouets,...) avec des décorations parfois plus excentriques que dans les cimetières humains mais on continue à faire la distinction entre animaux et humains dans le règlement que la société qui « ne permettra ni cérémonie, ni décoration ayant l'air de pasticher les inhumations humaines, ce qui serait manquer au respect dû aux morts; les croix notamment sont rigoureusement interdites».



Cimetière de chiens d'Asnières



La tombe de Miss Pundji, éléphante d'Asie offerte en octobre 1898 à Marie Say, princesse de Broglie par son ami, le maharajah de Kapurthala dans le aprc du château de Chaumont-sur - Loire

II) LES CHIENS INUITS : ANIMAL ET PERSONNE

Un cas intermédiaire nous est présenté par François Lévesque *Francis Lévesque* : « Ni animal de compagnie, ni animal de travail : proximité et mise à l'écart du qimmiq (chien) dans les familles inuites de l'Arctique central canadien avant la sédentarisation » - Revue « *Enfances, familles, générations* » n° 32 – 2019)

Le qimmiq, un chien inuit, que les inuits utilisaient avant leur sédentarisation. Le qimmiq est un chien différent des trois autres races de chiens inuits, le huskie, le samoyède et le malamude.



Qimmiq



Malamude



Huskie



Samoyède

Le qimmiq est un ni un chien de travail ni un chien de compagnie tout en étant les deux. Il est d'abord apprécié pour sa capacité à tirer des charges et des traîneaux mais surtout pour sa capacité à flairer les bonnes pistes et à retrouver son chemin dans les conditions météorologiques les plus difficiles. De plus, sa voracité fait qu'il participe à la salubrité des campements en mangeant les restes de table et les excréments humains et canons, voire les cadavres humains. Mais étant un animal de meute, il peut être dangereux, même pour les humains. Il est cependant bien intégré à la société inuit par la socialisation à laquelle il est soumis. Quand il est chiot, on le confie à des enfants inuits de façon à ce que les chiots et les petits humains s'habituent à vivre ensemble. Les enfants les attachaient même à de petits traîneaux et on pouvait habituer les chiots à effectuer de petites tâches. Mais on ne les attachait pas, les inuits considérant qu'un chien libre est moins agressif qu'un chien attaché.

Le chien possédait la liberté d'aller et venir dans le camp. Il pouvait donc s'approprier l'espace, socialiser avec les êtres humains et interagir avec ses congénères. Il y avait néanmoins des interdits comme celui d'entrer dans la maison de neige ou sous la tente. Donc, le qimmiq était un animal à part mais il n'était pas considéré comme un humain.

De plus, les inuits considéraient qu'on pouvait attribuer un atiq au qimmiq. Le atiq est un nom propre, lequel est absolument indispensable pour être intégré dans le *tuqlurausiq*, système de parenté qui s'articule autour de liens sociaux et d'un ensemble de conventions sociales. L'*atiq*, qui provient d'une personne décédée ou sur le point de mourir, est une entité autonome et immortelle qui véhicule des relations sociales et il incorpore le caractère et les attributs de celui qui le porte. On voit donc l'importance liée au fait qu'il peut être donné à un qimmiq. L'intégration des chiens dans le *tuqlurausiq*

explique sans doute pourquoi les Inuits refusaient souvent de vendre leurs chiens ou de s'en départir. Peter Freuchen raconte qu'un jour un Inuk refusa de lui en vendre un, en lui disant : « je ne peux te le vendre, c'est mon grand-père ».

Il pouvait arriver que dans des cas extrêmes (famine) on mange des qimmiq mais même dans ce cas de nombreux inuits refusaient de le faire en l'assimilant à une forme de cannibalisme

Francis Lévesque : « Ni animal de compagnie, ni animal de travail : proximité et mise à l'écart du qimmiq (chien) dans les familles inuites de l'Arctique central canadien avant la sédentarisation » - Revue « Enfances, familles, générations » n° 32 – 2019)

IV) LE CHIEN ET LA RUE

A) LE CHIEN, REPERE BIOGRAPHIQUE

On peut parfois s'étonner de l'importance de la présence des chiens auprès des SDF. Leur premier intérêt, celui de la sécurité, est évident. Mais il faut également insister sur le fait que le chien participe à la construction d'un réseau relationnel avec d'autres sdf mais aussi avec d'autres acteurs de la ville : dans un milieu hostile comme celui de la rue, le rattachement à un groupe peut vite s'avérer très utile et le chien joue un rôle clé dans ce processus d'intégration

« Débarquant sans raison à Tours, M. m'expliquait ainsi que très vite la présence à ses côtés de Snoz, un labrador de cinq ans, a grandement facilité la mise en place d'un réseau relationnel dans une ville qu'il ne connaissait pourtant pas: « Quand je suis arrivé ici, je ne connaissais personne. Autour de la gare, il y avait un groupe avec pas mal de chiens. Comme ils ont vu que je faisais la manche depuis deux heures, ils sont venus me parler et m'interroger sur Snoz. On a sympathisé. Ce sont eux qui m'ont montré les combines du coin »

(Christophe Blanchard : « Vivre à la rue : quand le chien devient le ciment d'une culture familiale réinventée »- « Sens-Dessous » n°16 – Éditions de l'Association Paroles - 2015)

Mais cette intégration ne sera pérennisée que si le SDF correspond aux attentes implicites du groupe dans son comportement et le plus visible sera son comportement avec son chien. Malgré le discours claironné sur la liberté qui justifie l'absence de laisse, le SDF doit rester le maître de son chien et ne pas se laisser dépasser par lui), chaque chose doit être à sa place et le chien doit savoir s'en tenir à une consigne simple: obéir. Le chien obéit alors à son maître comme il obéirait à un chef de meute. Cependant, la maltraitance caractérisée sera sévèrement sanctionnée par le groupe notamment d'ostracisme voire jusqu'à enlever son chien au maître indélicat.



Compagnon de misère des personnes précarisées contraintes à vivre à la rue, le chien est souvent doté par son maître de qualités de fidélité et de loyauté. Ici, un sans-abri et son chiot (Photo C. Blanchard 2011).

L'arrivée d'une portée de chiots va également être un moment essentiel car il faudra donner ces chiens et cela permet de redéfinir les alliances entre les membres du groupe, définis dès lors dans le cadre d'une forme de parenté. Et cela permet au donateur d'affirmer son positionnement au sens du groupe. A chaque portée, le chiot se voit attribuer un parrain et une marraine qui se charger de le garder lorsque le maître du chien sera indisponible en cas de démarches administratives, d'hospitalisation ou d'incarcération.

Le chien est donc symboliquement un « enfant » La relation avec le chien tient donc lieu de rapport de parenté ou de rapport amoureux en substitut d'une relation de couple établie, toujours difficile voire dangereuse dans la rue car « être attaché c'est être dépendant de l'autre » et être dépendant rend vulnérable. La mise en relation avec un chien est plus simple et ne fait pas courir le risque d'une dépendance dangereuse.

Le chien tiendra le rôle de « meilleur ami ». Il constitue également un repère biographique : les SDF parleront de leurs chiens passés comme autant de marqueurs biographiques et il sera souvent comparé à un enfant dont il s'occupe.

De plus, il tient un rôle de confident. Dans la rue il peut être dangereux de laisser transparaître ses failles. Enfin, parler publiquement de la fidélité et de la loyauté de son chien permet de dévoiler ses propres failles sans trop s'exposer.

Le chien est aussi un repère biographique nécessaire : le maître peut raconter ses souvenirs d'événements vécus avec son chien voire se reconstruire une « vie familiale » qu'il n'a pas toujours connu (les sdf ayant souvent eu une vie familiale déstructurée).

Il tiendra également un rôle de « stabilisateur psychologique » : le maître tentera souvent de réprimer ses tentations pour s'assurer du bien être de son chien.

On se doute alors que la privation de l'animal (fugue, enlèvement par le groupe, saisie par les autorités, décès) peut entraîner de terribles souffrances et une grande anxiété chez le maître.

En cas de décès, les maîtres procèdent à des rituels funéraires assez caractéristiques (voir annexe) : pas de marques rituelles bien définies, pas de prière ou de pierres tombales mais l'animal est bien enterré. Il arrive que le propriétaire retourne régulièrement sur la sépulture de son chien.

B) NOM D'UN CHIEN

Christophe Blanchard a entamé une enquête de terrain portant sur les noms que les sans abris donnent à leurs chiens (« *Ce que les noms des chiens des sans-abris révèlent de leurs maîtres* » - 2015) ; l'axe de sa recherche est le binôme homme-chien » et il se sert des noms donnés au chien comme porte d'entrée de cette analyse. Il en fait un inventaire, forcément incomplet, de 200 noms avec l'hypothèse que, comme chez l'homme, la nomination inscrit l'entrée de l'individu dans le groupe ou le réseau d'appartenance. De plus, les sans abris se classent eux mêmes et se nomment eux mêmes en nommant leur chien.

1) Le champ sémantique de la survie

Le chien du SDF permet d'abord la survie en tant que protecteur (il est donc souvent robuste) ce d'autant plus que, d'après un informateur, la rue est devenu aujourd'hui plus dangereuse et violente qu'autrefois mais il permet également de réchauffer son maître (notamment quand il dort avec lui). Blanchard retrouve des noms dont le champ sémantique renvoie à la survie. Un des enquêtés appelle sa chienne Vesta (déesse romaine du foyer) car dit-il « *Cette chienne, elle m'a toujours protégé !* »

Blanchard note également la présence de *Hulk, Rocky, Revivor* ou *Dexter* qui renvoient à tous ces héros marginalisés qui ont fait de leurs faiblesses autant d'atouts pour vaincre et survivre à tout prix. Le chien permet aussi d'alerter en cas de danger ce que traduirait les noms de Alert, Signal ou No Enter

Cependant, cela a un prix qui est celui de la mauvaise réputation des chiens de SDF, supposés dangereux, légende colportée par une partie du public. Bien au contraire, selon une auxiliaire vétérinaire, les chiens de SDF seraient en général moins agressifs, mieux dressés que les autres,

parceque plus habitués au bruit, à la foule, à l'intrusion d'étrangers et à la présence constante d'autres chiens.

2) Stabilisateur

La survie physique ne suffit pas. Le chien a aussi un rôle de stabilisateur psychologique et émotionnel essentiel : les SDF ont souvent eu une enfance chaotique et malmenée et ont besoin de se rattacher à un passé familial idéalisé. Blanchard explique ainsi le grand nombre donnés renvoyant à la fidélité et l'enfance : Amigo, Copain, Réglo, Gamin, Lassie, Titi,...

3) Transgression

Le troisième champ sémantique repéré est celui de la transgression.

Blanchard note que les nouveaux SDF sont beaucoup moins politisés que ceux des générations précédentes et souvent plus prompts aux manifestations publiques de transgression (cris, chants, interpellations,...). Il reprend les propos d'un autre auteur : « les nouveaux nomades du bitume seraient d'ailleurs « bien plus les produits et les victimes d'un affaiblissement des liens sociaux et de fragilisations familiales, que les acteurs et les créateurs conscients et responsables d'un nouveau style de vie »

Le chien va leur servir de manifestation de leur marginalité et d'une misanthropie déclarée. On retrouve cela dans les noms de Scarface, Capone, Escroc,... mais également dans les noms rappelant leurs pratiques addictives : kro, subut, cock, lsd,...

(Voir annexes)

CHAPITRE VII : COHABITATION INDESIRABLES

I) L'HOMME ET LE LOUP

La question du retour du loup en France est bien connue et a fait couler beaucoup d'encre. Le loup a commencé à être éradiqué en France au 19^e siècle (de 5000 individus au début du 19^e siècle, la population est passée à 500 en 1900 et le dernier loup aurait été abattu dans les années 1930). Cependant on constate son retour depuis 1992. Il ne s'agit pas d'une réintroduction volontaire mais d'un retour naturel, les premiers loups venant d'Italie. En 2000, il y avait une trentaine de loups dans les Alpes françaises, dont une vingtaine dans le massif du Mercantour puis on a repéré des loups dans les Vosges, en Alsace, jura Pyrénées, massif central, puis à partir de 2014 dans la Marne (2014) dans l'Aude, en Dordogne, dans le Gard dans la somme, dans les Bouches du Rhône

En 2019, on estime la population des loups à 530 répartis dans 74 ZPP (en 2017-2018) (ZPP : « Zone de présence permanente » (ZPP) est établie lorsque des loups occupent un territoire précis durant au moins deux hivers consécutifs. Une ZPP peut correspondre soit au territoire d'une meute, soit à celui d'un loup solitaire.

On estime également qu'ils sont responsables de la mort de près de 10 000 brebis en 2016. Se pose donc la question de la cohabitation avec les éleveurs et les bergers.

II) INDESIRABLES DANS LA MAISON

Nous passerons peu de temps sur ce point mais il mérite d'être mentionné. Nous avons une longue habitude, à la campagne comme à la ville, de cohabitation avec des animaux que nous ne maîtrisons pas aussi bien dans la maison qu'alentour. Ce peut être les oiseaux, hérissons ou autre écureuils qui peuplent les jardins et que nous nous réjouissons de voir (et qui apportent même un « plus » social). Ca peut être aussi l'adversaire qu'est la taupe. Plus intéressants sont les animaux qui cohabitent dans la maison avec un rapport plus ou moins neutre comme les araignées ou les mouches (qu'on chassera si elles sont trop nombreuses) et un rapport conflictuel avec les cafards, les souris voire les rats et les puces et les punaises. Ils peuvent amener à un véritable conflit (dératisation) voire à une potentielle défaite (quand la présence de punaises de lit aboutissent à l'élimination du mobilier).

Mais certains constituent un danger social à l'instar de la blatte (ou cafard) qui est plus dangereux par son image que par les dégâts qu'il occasionne.



La blatte est présente partout dans le monde et 1% d'entre elles cohabitent avec les hommes dans les pays développés ou dans les pays en voie de développement. Dans les pays développés, elles peuvent transporter des germes en souillant les aliments mais leur niveau de dangerosité est controversé (sauf pour les risques d'asthme qu'elles entraîneraient). Mais leur danger est avant tout « psychologique » (dégout) et surtout social par l'image qu'elles impliquent. Ainsi, telle personne dont l'appartement est infesté de blattes n'ose plus inviter chez elle car elle risque d'être soupçonnée de manque d'hygiène ou de soins (alors qu'il suffit que les cafards aient un appartement vide à disposition pour infester les appartements voisins). On peut entendre ce témoignage dans l'émission « LSD » (France – culture » intitulée « la vermine, ennemi intime » <https://www.franceculture.fr/emissions/lsd-la-serie-documentaire/vivre-avec-les-animaux-34-la-vermine-ennemie-intime>

CHAPITRE VIII : COMMENT L'ANIMAL CHANGE L'HOMME ET LA SOCIÉTÉ

A) SOCIOLOGIE DE L'ACTEUR RESEAU

Dans la « sociologie de l'acteur réseau » (appelé aussi « sociologie de la traduction ») développée par le sociologue Michel Callon, on ne prend pas seulement en compte les interactions entre humains mais également toutes les interactions avec les non humains, vivants ou non vivants. Cela peut être des vivants non humains (animaux ou plantes par exemple), mais également des « non vivants » comme des objets puisque l'existence de certains objets, par leur signification même, peut avoir des effets sociaux (un monument aux morts n'est pas un tas de pierres, un souvenir familial est plus qu'un simple objet,...). A titre d'exemple, on peut se référer au travail de Julien Langumier (« *Survivre à l'inondation. Pour une ethnologie de la catastrophe* »- ENS Éditions – 2008) dans lequel il montre comment après une inondation les individus doivent faire une remise en ordre non seulement matérielle mais surtout symbolique où on doit redéfinir les objets entre « remplaçables » (comme l'électroménager) et dont on peut déterminer une valeur monétaire et « irremplaçables » (les souvenirs de famille, les vieux disques, ...), entre « jetables » et « non jetables » (certains vont garder des objets irremplaçables qui devraient faire partie des « déchets »). On peut également considérer que les morts peuvent être des acteurs sociaux s'ils modifient le groupe (pratique du spiritisme, relations traditionnelles en Islande où on considère que les morts peuvent vivre dans la maison,...). Même s'ils n'existent pas, leur présence supposée participe au fonctionnement du groupe ou de la société.

B) LE CAS DE L'ELEVAGE DES COQUILLES SAINT-JACQUES DANS LA BAIE DE SAINT-BRIEUC

Michel Callon va s'intéresser à l'élevage des coquilles saint-Jacques dans la baie de Saint-Brieuc (*Michel Callon: « La domestication des coquilles Saint-Jacques et des marins-pêcheurs dans la baie de Saint-Brieuc » - L'Année Sociologique – 1988*) L'article de Michel Callon, daté de 1988, indique que les coquilles saint Jacques ne sont véritablement et systématiquement exploitées que depuis les années 1960 en trois lieux : aux large des côtes normandes, en rade de Brest et en baie de Saint-Brieuc. Mais le stock de coquilles tend à se réduire sous l'effet du climat et sous l'action des prédateurs (principalement les étoiles de mer) et seule la baie de Saint-Brieuc est alors susceptible d'en

produire et on tente d'en renouveler le stock. Le problème est que l'élevage des coquilles étant récent, les pêcheurs n'ont aucune connaissance venue de la tradition à leur sujet. C'est dans ce contexte que trois chercheurs interviennent avec des observations faites sur l'élevage de coquilles d'une autre espèce au Japon. Ils proposent donc de transposer les techniques d'élevage japonaises dans la baie de saint Briec sans être sûrs de sa réussite compte tenu des différences d'espèce des coquilles et des différences de contexte géographique.

Les pêcheurs n'ayant pas à l'époque, semble-t-il, de connaissances sur la reproduction des coquilles sont dans une relation de prédation. Il faut donc que les chercheurs les convainquent d'adopter de nouvelles pratiques. C'est la première négociation qui ne posa pas trop de problèmes.

La technique consiste à plonger des collecteurs dans la mer, chaque collecteur comportant un sac à petites mailles enfermant un support pour la fixation des larves. Ceci permet d'assurer un bon passage de l'eau et des larves tout en empêchant les jeunes coquilles de s'échapper. Mais il faut pour cela s'assurer que les larves se fixeront bien aux mailles et donc trouver le bon matériel (filets en crin ou en nylon ?), le bon emplacement (à l'intérieur de la baie ou plus loin ?)

Callon analyse la situation comme une série de négociations, entre chercheurs et pêcheurs, mais aussi entre chercheurs et coquilles puis entre coquilles et pêcheurs, le comportement des larves de coquilles induisant un changement de pratique de la part des chercheurs et des pêcheurs.

C) MICROBES ET VIRUS

1) Questions préalables

Parlant de la cohabitation, désirable ou indésirable, avec des êtres vivants qu'on n'a pas choisis, se pose la question de la cohabitation avec les virus et les bactéries.

Se posent alors deux questions :

+ Peut-on les qualifier d'animaux ? Aujourd'hui on considère communément que les animaux sont pluricellulaires ce qui exclurait les virus et bactéries du règne animal. Pourtant on a longtemps classé les protozoaires parmi les animaux

+ Deuxième question : leur cohabitation avec l'homme est bien particulière puisqu'ils ne partagent pas seulement un même territoire mais qu'ils participent à notre fonctionnement biologique soit de manière chronique (macrobiote,...) soit de manière invasive (maladie, épidémie, pandémie,...)

+ Enfin, ils nous sont invisibles et n'ont donc pas existé pendant longtemps puisque nous n'en connaissions pas la présence et n'en voyions que les conséquences (symptômes médicaux,...).

2) L'histoire de Semmelweis

On peut commencer par citer le cas du docteur Semmelweis (1818-1865)

L'histoire de ce médecin autrichien qui, en 1846, chercha à lutter contre les décès des femmes après accouchement, décès dus à la «fièvre puerpérale». Il observa que dans son hôpital deux centres avaient des résultats différents : chez le docteur Klin, la mortalité des femmes en couches est forte (de 25 à 30%, avec des pointes de 96 %), beaucoup plus forte que chez le docteur Bartch. La seule différence notable entre les deux services est que chez le docteur Klin les accouchements sont faits par des étudiants alors que chez le Dr Bartch ils sont faits par des religieuses. Plusieurs interprétations de cette corrélation ont été données à l'époque : certains supposèrent que le toucher des étudiants serait moins doux que celui des religieuses. Plus grave, le Dr Klin pense que les étudiants, en majorité étrangers, sont responsables de la diffusion de la fièvre puerpérale parcequ'étrangers. Semmelweis obtint le droit d'échanger le personnel entre les deux services : immédiatement la mortalité augmente dans le service du Dr Bartch et baisse chez le Dr Klin : la mort suit les étudiants. Quelle différence y a-t-il entre les religieuses et les étudiants? Ces derniers pratiquent successivement la dissection des cadavres (dans le cadre de leurs études) et les accouchements. De là à supposer qu'il existe des éléments susceptibles de propager la maladie, il n'y a qu'un pas. Semmelweis a cette intuition et décide d'imposer le lavage des mains entre la dissection et les accouchements. Cela nous semble aujourd'hui évident mais il aura fallu plusieurs décennies pour que le milieu médical accepte cette pratique de «bon sens». Mais on n'a à l'époque aucune idée de l'existence de virus. On a donc su les combattre avant de les connaître et, par cela, on a modifié les pratiques d'hygiène courante.

NB : on connaît bien l'histoire de Semmelweis notamment grâce à la thèse de médecine de Louis Ferdinand Destouches, plus connu sous le nom de Céline, consacrée à ce médecin autrichien.

3) Louis Pasteur et l'hygiénisme

Cela se produit en parallèle avec le développement de « l'hygiénisme » dans les sociétés occidentales. Dans des sociétés marquées par les épidémies (choléra, ;..) et les fléaux comme l'alcoolisme, l'hygiénisme est une doctrine économique et sociale visant à transformer l'architecture des villes, les pratiques collectives et les comportements individuels dans el but de lutter contre la morbidité et d'avoir une « espèce » plus forte. L'Etat sera partie prenante dans ce mouvement.

La doctrine de l'hygiénisme va croiser les découvertes de Pasteur. On considère généralement que la première observation au microscope date de 1674 (Antoni van Leeuwenhoek) mais il s'agit seulement d'un constat de l'existence d'êtres vivants a priori sans interaction avec l'homme et a fortiori avec la Société. C'est avec Pasteur qu'on fait le lien avec les maladies humaines et avec la possibilité de les combattre (vaccination). Avec ses démonstrations spectaculaires faites à Pouilly le Fort où il vaccine un troupeau de moutons contre la maladie du charbon, il met le microbe en spectacle » et, selon Bruno Latour, en faire un « acteur social »/

Il est certain que les campagnes massives de vaccination au 20^e siècle vont modifier le fonctionnement de la société (en imposant les doctrines hygiénistes, en rendant obligatoires des pratiques de vaccination, et en répertoriant et comptabilisant les individus).

Ce qui importe ici c'est de montrer que les interactions, même peu visibles, avec les vivants non humains doivent être prises en considération dans le fonctionnement de la société.

L'auteur le plus cité concernant cette question est l'anthropologue Bruno Latour (un des auteurs les plus cités au monde) auteur notamment de « Les microbes, guerre et paix » (Métailié- 1984) et dont le travail s'inscrit à la fois dans le même champ que les travaux de Descola sur le naturalisme et dans celui du sociologue Michel Callon (« sociologie de l'acteur réseau »)

4) Aujourd'hui

Le lien avec la pandémie actuelle est clair. Cette pandémie bouscule et transforme le fonctionnement de notre société : port obligatoire du masque, lavage des mains, distanciations physiques, restriction de la liberté de déplacement et de réunion,... De plus, cela soulève des questions techniques, économiques, idéologiques,... :

+ Ainsi la possibilité d'imposer un confinement partiel ou total est liée à l'existence de liens à distance par Internet (télétravail, cours en visio, click and collect,...). A ce titre, on peut rappeler que l'épidémie de grippe de 1969 qui a fait près de 30 000 morts en trois mois n'a impliqué aucun confinement ni arrêt de l'activité économique.

+ Il faut également tenir compte des considérations économiques et de l'articulation à faire entre préservation de l'activité économique et sécurité sanitaire (cf livre de Laurent Eloi)

+ Les restrictions de la liberté individuelle (déplacement, réunion, activité commerciale,..) qu'impose le confinement sont plus ou moins acceptées par les acteurs. Contestations de type « utilitaire » fait par les commerçants (demande d'ouverture de leur commerce) ou animée par une vision du monde particulière (demande d'ouverture de messes publiques par certains catholiques, protestations de libertariens américains,...).

+ Ces restrictions amènent également à s'interroger sur les fondements de nos hiérarchisations sociales : qu'est ce qu'une activité essentielle ? Quelles sont les professions nécessaires pour la collectivité ?

+ La pandémie nous amène également à nous interroger sur notre vision du monde : quelle place accorder à la « Nature » ? A la santé ? Au secteur public ?... Mais également « qu'est ce qu'une vérité scientifique » ? L'économiste Eloi Laurent propose ainsi d'abandonner le PIB comme critère central de jugement de nos sociétés pour lui préférer l'indicateur « d'espérance de vie en bonne santé ».

+ Enfin, elle nous pousse à nous poser des questions inédites (pour les sociologues) : quelles seront les conséquences d'une socialisation des tout petits avec un masque ? Et les conséquences de la perturbation du rite de passage que sont le baccalauréat et l'entrée dans l'enseignement supérieur ?

CHAPITRE IX : QUESTIONS ETHIQUES ET POLITIQUES

Ce domaine est aujourd'hui foisonnant, complexe et en rapide évolution. Il est donc difficile dans le cadre de ce cours d'en donner une description exhaustive. On se bornera à donner les points de repère essentiels qui permettent de s'y retrouver

I) PRISES DE POSITION

A) POSITIONS PHILOSOPHIQUES

1) Jeremy Bentham

La question du statut des animaux est ancienne mais nous démarrerons avec Jeremy Bentham qui pose la question dès la fin du 18^e siècle. Il récuse le fait qu'il faudrait juger le statut de l'animal à sa faculté de penser ou de parler car, alors, il faudrait ne pas accorder de droits aux enfants ou aux handicapés, mais à sa capacité de souffrance (les spécialistes d'éthique animale parlent de « sentience »). On peut citer Bentham : « La question n'est pas : peuvent-ils raisonner ? ni : peuvent-ils parler ? , mais : peuvent-ils souffrir ? » et en toute logique, il poursuit : « le jour viendra où le reste de la création animale acquerra ces droits qui n'auraient jamais dû leur être refusés si ce n'est de la main de la tyrannie » (*Introduction to the Principles of Morals, Introduction aux principes de la morale et de la législation-1789*)

2) Peter Singer

Peter Singer est un philosophe australien considéré comme précurseur de l'anti-spécisme actuel avec la publication de « Animal liberation » en 1975. Dans la lignée Bentham il met en avant la capacité de souffrir des êtres vivants et, en utilitariste, il s'intéresse à la maximisation des intérêts des individus et non à la question de leurs droits. Il ne se prononce donc pas sur une question d'égalité des droits des hommes et des animaux mais sur celle de leurs intérêts respectifs.

3) Tom Regan

Philosophe américain, il nous intéresse pour la publication de « Les droits des animaux » en 1983. A la différence de Singer, il développe sa pensée en termes de « droits ». Tous les animaux mammaliens sont porteurs de « droits moraux » du fait qu'ils ont tous une vie qui leur importe. A l'instar des enfants, des personnes séniles ou des handicapés mentaux, l'absence de capacité de raisonnement rationnel ne doit pas les priver de droits. Les droits fondamentaux sont les à ne pas subir de dommages (physiques, psychologiques,...). Il tient évidemment compte des situations où des Droits des uns et des autres entrent en contradiction (« droit d'outrepassement minimal » et « principe du pire »). Mais nous sortons de l'analyse en termes de biens sociaux pour border l'analyse philosophique.

B) L'ANTISPECISME

Terme utilisé pour la première fois en 1970 il a été popularisé par Peter Singer en 1975.

Le terme a été fabriqué sur l'exemple « d'anti-racisme » comparant donc le spécisme à une forme de racisme. C'est donc considérer que les hommes sont supérieurs aux animaux de la même manière que les blancs se pensaient supérieurs aux noirs. Parmi les justifications données certains mettent en avant les ressemblances de traitement entre l'esclavage des humains et le traitement industriel des animaux. D'autres contestent ou nuancent cette analogie en rappelant que la race est un construit socio-culturelle alors que l'espèce repose sur une réalité biologique (l'impossibilité de fécondation inter-espèce). De plus, ils rappellent que les animaux sont incapables de faire valoir leurs droits de manière autonome à la différence des personnes « racisées ».

Bien que la lutte pour le droit des animaux s'est retrouvée depuis le 19^e siècle aussi bien chez des conservateurs que chez les libéraux, les anarchistes ou les socialistes, actuellement, on voit certains liens avec les luttes dites de gauche

Avec le féminisme, considérant un parallélisme entre la volonté de traitement des femmes et leur appropriation comme objet par l'idéologie viriliste et la volonté d'appropriation et de traitement des animaux comme objets (ce qu'on retrouverait de manière emblématique dans la pratique de la chasse et dans la devise des cavaliers de Saumur, reprise par Chirac en 2001 : « *A nos femmes, à nos chevaux et à ceux qui les montent* »)

La lutte anti capitaliste voit dans le traitement des animaux par l'industrie alimentaire un équivalent de l'exploitation capitaliste des travailleurs et au traitement des animaux comme des marchandises

Enfin, il y a un lien d'accord/opposition avec les écologistes dans la mesure où les écologistes s'intéressent en général à la question environnementale et à la question des espèces (et de la biodiversité) alors que les antispécistes s'intéressent au bien être des individus (formellement un écologiste n'est pas opposé à la chasse si celle-ci a une fonction de régulation).

III) LES ACTIONS

A) COMPORTEMENTS INDIVIDUELS

Végétarisme : pratique alimentaire excluant la consommation de chair animale.

Végétalisme : pratique de consommation excluant les produits animaux aussi bien issus d'animaux morts que d'animaux vivants (lait, beurre, œufs, fromages,...) et éventuellement les produits dont le procédé de fabrication fait intervenir des produits animaux (les boissons clarifiées à l'aide de colle de poisson, le sucre décoloré à l'aide de charbon d'os) (extrait de wikipedia)

Véganisme : pratique consistant à ne consommer aucun produit d'origine animale : produits alimentaires d'origine animale (végétarisme et végétalisme), tout autre produit issu des animaux, de leur exploitation ou testé sur eux (cuir, fourrure, produits de beauté, médicaments,...).

B) PRISES DE POSITION COLLECTIVES

Jeangène-Vilmer distingue les « welfaristes » et les « abolitionnistes ».

+ Les **Welfaristes** veut améliorer le bien-être animal en défendant « cinq libertés » : ne pas souffrir de la faim et de la soif, l'absence d'inconfort, de douleur, de blessure et de maladie, de peur et de stress et la liberté d'exprimer des comportements naturels (ce qui implique un espace adapté et une vie sociale).

+ Les « **abolitionnistes** » veulent abolir l'exploitation animale c'est-à-dire « toutes les activités impliquant l'appropriation et l'usage d'animaux comme simples moyens au service des fins humaines » (Jeangène-Vilmer : « L'éthique animale » - PUF). Parmi eux, les « extinctionnistes » souhaitent abolir la détention d'animaux de compagnie alors que les « coopérationnistes » défendent la cohabitation entre humains et animaux.

+ La **libération animale** prônée notamment par les abolitionnistes signifie que l'on cesse de produire des animaux (donc abandon de l'élevage traditionnel comme intensif)

Certains défenseurs de la condition animale, comme Jocelyne Porcher, s'opposent à cette idée de « libération animale » en rappelant qu'elle suppose une conception bien étroite de la « nature » et que la cohabitation humains-animaux existent depuis la nuit des temps. De plus, la « libération animale » équivaut à établir une véritable rupture entre les humains et les animaux ce que fait également l'industrie alimentaire que Porcher fustige. Elle rappelle que les humains ont toujours entamé une étroite collaboration avec les animaux : d'abord une protection de ceux-ci que, dans la nature, deviennent des proies. Ensuite par ce que les animaux d'élevage travaillent avec les humains et c'est par là qu'humains et animaux co-construisent leur identité respective. Pour elle le problème n'est pas la mort des animaux mais les conditions de cette mort

C) ACTIONS COLLECTIVES

1) Actions

Les **actions** en faveur de la condition animale peuvent prendre différentes formes et atteindre des degrés divers.

Ca peut être un travail d'information (journaux, lanceurs d'alerte,...), de lobbying (modification des lois et règlements,...) ou des actions directes (enquêtes, vidéos cachées, blocages d'abattoirs, voire attaques de boucheries,...)

Nous ne présentons que quelques organisations françaises emblématiques. Pour en savoir plus, il convient de consulter les sites internet des organisations



Deux modes d'action antispécistes

2) Organisations

SPA : créée en 1845 elle couvre l'ensemble des actions possibles. Elle est d'abord connue pour ses refuges pour animaux. Elle a aussi des clubs de jeunes pour les sensibiliser à la question animale. Publication d'un journal « animaux magazine » en 1982. Lancement d'une campagne d'affichage en 2016. Elle fait du lobbying politique direct avec Roland Nugensser, président de la SPA et député, qui met en place un groupe d'étude parlementaire sur la question animale en 1987 et en déposant la « charte de l'animal » à l'assemblée Nationale en 1976. Elle se protège partie civile dans divers procès dont le procès d'un abattoir en 1976.

30 millions d'amis : association créée en 1995 et vouée à lutter contre la souffrance animale. Elle est issue d'une émission de télévision très célèbre diffusée entre 1976 et 2003 et a été précédée par la parution d'un magazine éponyme créé en 1978.

La **Fondation Brigitte-Bardot (FBB)**, fondée par Brigitte Bardot en 1986 et vouée à la protection des animaux. Brigitte Bardot commencera dans les années 1960 en militant pour le pistolet d'abattage indolore dans les abattoirs Puis une campagne contre l'abattage des bébés phoques en 1977. Ce sont

surtout des actions financières comme la création de sanctuaires pour éléphants en Afrique du sud ou pour ours en Bulgarie. Elle se porte partie civile dans les procès pour mauvais traitement envers les animaux

Les **Cahiers antispécistes** sont une revue de langue française publiée depuis 1991 avec comme but de diffuser les idées antispécistes et de stimuler les débats sur la question animale¹

« **L214 éthique et animaux** », association antispéciste fondée en 2008. L214, joue régulièrement un rôle de lanceur d'alerte en réalisant des enquêtes et diffusant des vidéos sur les conditions de vie des animaux dans des élevages ou leur transport ainsi que des conditions d'abattage. L'association est également opposée à la pêche.

269 Life France, créée en 2016, est la section française de 269 life. 269 est à l'origine le matricule d'un veau sauvé de l'abattoir. De ce numéro est né 269 Life, un mouvement international, qui s'est fait connaître pour ses actions choqs. *269 Life France* est un mouvement anti spéciste et abolitionniste et procède à des actions spectaculaires comme des blocages d'abattoirs

PETA (People for the Ethical Treatment of Animals) c'est la plus grande organisation au monde œuvrant pour les droits des animaux et compterait plus de trois millions d'adhérents et de partisans. L'action de PETA est fondée sur quatre thèmes principaux : l'élevage industriel, l'élevage d'animaux à fourrure, les expérimentations sur les animaux et les spectacles avec des animaux.. Un des objectifs de PETA est d'informer le public de sa position par le biais de campagnes publicitaires, d'enquêtes secrètes, de sauvetage d'animaux,...

Parti animaliste : fondé en 2016, il vise à la création d'un ministère ou d'un secrétariat voué à la cause animale. Il se prononce pour l'abolition de la corrida et des combats de coqs, l'interdiction de la production de fourrure, du gavage, de la castration, de l'amputation de la queue, du broyage des poussins, ...il s'oppose à l'expérimentation animale et propose la réduction de 25 % de la consommation de produits d'origine animale dans l'alimentation à l'horizon 2025. Il prône l'instauration d'un repas végétarien une fois par semaine dans les cantines scolaires.

Le Parti animaliste se présente pour la première fois à un scrutin lors de l'électoralesde 2017. Il obtient 64 000 voix, soit en moyenne 1,1 % des suffrages exprimés dans les 142 circonscriptions où il se présentait. Aux européennes de 2019, il obtient 2,17 % des suffrages exprimés



IV) EVOLUTIONS JURIDIQUES EN FRANCE

Quelques points de repères historiques sur la législation française

1850, la première loi de protection pénale

La loi Grammont est la **première loi de protection pénale envers les animaux**. Et porte sur la maltréance des animaux dans la rue. Elle établit : *"seront punis d'une amende de cinq à quinze francs, et pourront l'être d'un à cinq jours de prison, ceux qui auront exercé publiquement et abusivement des mauvais traitements envers les animaux domestiques"*. En 1959, le décret Michelet abroge la loi Grammont et élargit les sanctions pour maltréance au domaine privé.

1963, la cruauté envers les animaux devient un délit

La loi de 1963 crée ensuite véritablement le délit d'acte de cruauté. Elle concerne les animaux domestiques apprivoisés ou tenus en captivité. Les animaux sauvages ne sont pas pris en compte dans cette loi. Les auteurs s'exposent à des peines correctionnelles plus sévères, qu'ils agissent aussi bien dans la sphère publique que privée.

1976, l'article L214

En 1976, les animaux sont considérés comme **être sensibles** dans le Code rural. L'article L214-1 établit que *"tout animal étant un être sensible doit être placé par son propriétaire dans des conditions compatibles avec les impératifs biologiques de son espèce."* L'article inspirera le nom de l'association de défense des droits des animaux L214. Cependant, l'animal reste considéré à ce moment-là dans le Code civil comme un bien, meuble ou immeuble par destination.

La loi du 6 janvier 1999, les conditions de vente des animaux

La loi du 6 janvier 1999 modifie notamment les conditions de fourrière, et impose que chaque commune dispose d'une fourrière communale, ou du service d'une fourrière établie sur une autre commune. Les activités de fourrière, refuge, élevage, vente, pension, éducation, dressage sont réglementées. Les conditions de vente d'un animal deviennent plus strictes, avec l'interdiction de vendre des chiots et chatons de moins de 8 semaines. La loi punit également plus sévèrement les auteurs de sévices ou actes de cruauté en allant jusqu'à deux ans de prison et 30.000 euros d'amende (au lieu de six mois et 15.000 auparavant). Une loi de 2004 définit ensuite les mêmes peines pour les sévices de nature sexuelle.

2015, l'animal devient un être sensible dans le Code civil

Le 16 février 2015, l'article 515-14 du code civil établit que l'animal est considéré comme un *"être vivant doué de sensibilité"*. Il était auparavant considéré comme un "bien meuble" ou "immeuble par destination". Cela doit permettre une meilleure application du droit existant.

2015 : A la 11e conférence de la *Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage*, un traité international, conclu sous l'égide de l'ONU, reconnaît l'existence de cultures animales : *« Reconnaissant qu'un certain nombre d'espèces mammifères socialement complexes, telles que plusieurs espèces de cétacés, de grands singes et d'éléphants, montrent qu'elles ont une culture non-humaine (ci-après 'culture') »*

2018 : Apparition du premier code juridique de l'animal en France.

C'est une première européenne. Le code de l'animal permet de réunir tous les textes liés aux droits des animaux et dispersés dans les différents codes de la loi française (Code civil, Code Pénal, Code rural et de la pêche maritime...). Il a été créé par des experts en droit animalier en association avec la

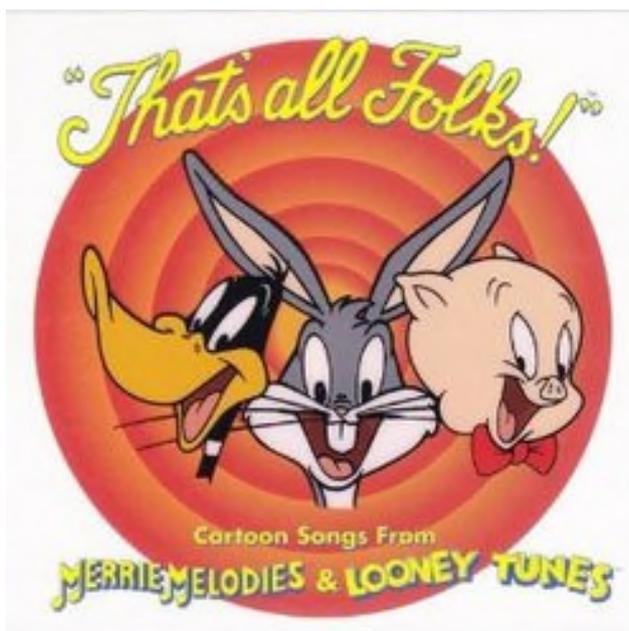
fondation 30 Millions d'Amis. "Il regroupe les milliers de dispositions françaises et européennes ainsi que les grandes décisions jurisprudentielles qui concernent les animaux de compagnie, de ferme, sauvages ou apprivoisés."

2020 : une série d'annonces

En janvier 2020, le ministre de l'Agriculture Didier Guillaume annonce une série de nouvelles mesures concernant le bien être animal (« *Les animaux domestiques sont des êtres sensibles, ils ont droit à du respect et à de la bienveillance. Mais l'amélioration du bien-être animal doit tenir compte de la réalité économique des filières* ») :

- + Fin de la castration à vif des porcelets dès 2021, pratiquée pour l'élevage.
- + Fin du broyage des poussins
- + Fin "sous cinq ans" de l'élevage des visons d'Amérique pour leur fourrure
- + Mise en place, pour tout élevage de porcs, des systèmes d'abreuvement et l'accès à des matériaux manipulables.
- + Interdiction de toute pratique douloureuse en élevage et pouvoir imposer un référent bien-être animal dans chaque élevage.
- + Augmentation des contrôles sur les transports de longue durée
- + Des mesures sont prises pour lutter contre l'abandon des animaux de compagnie. Sanction de l'absence d'identification des chats, au même titre que pour les chiens.
- + Afin de prévenir les achats impulsifs, la vente d'animaux sera interdite dans les véhicules ; La vente dans les foires et expositions ne sera possible qu'en présence d'un vétérinaire

Le **29 septembre** La présentation d'animaux sauvages dans les cirques itinérants va être progressivement interdite en France, ainsi que la reproduction et l'introduction de nouveaux orques et dauphins dans les trois delphinariums du pays. Cela concerne notamment 150 cirques et 500 fauves. Des problèmes se posent quant au sort des animaux en question : il est impossible de les relâcher. On prévoit des sanctuaires marins, qu'ils soient pris en charge par des zoos (mais ça pose d'autres problèmes), qu'ils soient gardés par leur propriétaire jusqu'à leur mort.



BIBLIOGRAPHIE

Articles

- + Anonyme : dix raisons de ne pas interdire la chasse à courre - http://www.chasse53.fr/images/federations/fdc_53/actus/Dix_raisons_de_ne_pas_interdire_la_chasse_%C3%A0_courre.pdf
- + Christophe Blanchard : « Vivre à la rue: quand le chien devient le ciment d'une culture familiale réinventée » - « Sens-Dessous » n° 16 - 2015/2
- + Christophe Blanchard : « Ce que les noms des chiens des sans-abris révèlent de leurs maîtres ». *Anthropozoologica* 50 - 2015
- + Dalila Bovet, « Peut-on étudier la morale chez les animaux ? », *Études rurales* [En ligne], 189 | 2012,
- + Anne-Marie Brisebarre : « Nos animaux de compagnie ont-ils une âme ? » - *Les Cahiers de l'Ocha* N°12 - 2007
- + Laure Cailloce : « Des abeilles et des hommes » - *Journal du CNRS* - 2019
- + Michel Callon : « La domestication des coquilles Saint-Jacques et des marins-pêcheurs dans la baie de Saint-Brieuc – Éléments pour une sociologie de la traduction - *L'Année Sociologique* – 1988
- + Typhaine Cann : « Pour en finir avec les mouches » - Éditions du Comité des travaux historiques et scientifiques - 2020
- + Marianne Celka : *Sociologie de la zoophrénie : aller-retour des présences animales* - Éditions du Comité des travaux historiques et scientifiques - 2020
- + Anouch Cendrier: « Les ménages français et leurs animaux de compagnie : une analyse à partir de l'enquête budget de famille 2011 » - Thèse pour le grade de docteur vétérinaire - 2016
- + Bernard Conein : « Ethologie et sociologie. Contribution de l'éthologie à la théorie de l'interaction sociale » - *Revue française de sociologie* -33/1- 1992
- + Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage : 23^e résolution - 2014
- + Baptiste Coulmont : *Des prénoms qui ont du chien : le partage des prénoms entre hommes et chiens* » - « *Annales de démographie historique* » n° 131- 2016/1
- + Sergio Dalla Bernardina : « Une Personne pas tout à fait comme les autres. L'animal et son statut »- *L'Homme* n° 120- tome 31-1991
- + Yasmine Debarge : « Vivre avec une assistance animale, ou comment la présence d'un chien guide d'aveugle redéfinit les relations du déficient visuel avec les autres » - *Enfances, Familles, Générations* n° 32 - 2019
- + Denys Delâge : « Vos chiens ont plus d'esprit que les nôtres » - *Histoire des chiens dans la rencontre des Français et des Amérindiens – Le Revue des dix* Numéro 59, 2005
- + Laurent Depouilly, Carine André & Julien Plait : « Vers une meilleure compréhension de la prise en charge de la santé animale » - *Observatoire des animaux de compagnie* - Ipsos - 2018
- + Jean-Pierre Digard, « Des manèges aux tipis. « Équitation éthologique » et mythes indiens », *Techniques & Culture* [En ligne], 43-44 | 2004
- + Jean-Pierre Digard : « La construction sociale d'un animal domestique : le pitbull » -
- + Jean-Pierre Digard, « Le tournant obscurantiste en anthropologie », *L'Homme* - 203 204 | 2012
- + Jean-Pierre Digard : « Qu'ont à voir les sciences sociales avec le cheval ? » - « *Le Mouvement Social* » 2009/4 n° 229
- + Antoine Doré, Jérôme Michalon et Teresa Libano Monteiro : « Place et incidence des animaux dans les familles »
- + Harvey A. Feit : « Les animaux comme partenaires de chasse - Réciprocité chez les Cris de la baie James » -*Terrain* n°34 – Mars 2000
- + Bérénice Gaillemain : « Vivre et construire la mort des animaux Le cimetière d'Asnières » - *Ethnologie française* » - 2009/3 Vol. 39
- + Dominique Guillo : « Quelle place faut-il faire aux animaux en sciences sociales ? Les limites des réhabilitations récentes de l'agentivité animale « *Revue française de sociologie* » 2015/1 Vol. 56
- + Catherine Halpern : « Vers de nouveaux rapports ? » - *Sciences Humaines* n°194 – Juin 2008

- + François Héran Vers une sociologie des relations avec la Nature « - « Revue française de sociologie » - 2007/4 Vol. 48
- + Nicolas Herpin, Daniel Verger : « La possession d'animaux de compagnie en France : une évolution sur pulse vingt ans expliquée par la sociologie de la consommation » - « L'Année sociologique » - 2016/2 Vol. 66
- + Frédéric Joulian et Christophe Abegg : « Zoos et cause animale », Techniques & Culture n° 50 - 2008
- + Florent Kohler, « Blondes d'Aquitaine », Études rurales n° 189 - 2012
- + Florent Kohler, « Sociabilités animales », Études rurales n°189 - 2012,
- + Florent Kohler « Entretien Sergio Dalla Bernardina » - Études rurales n°189 | 2012
- + Raphael Larrère : « Expérimenter sur l'animal ? » - Revue philosophique de la France et de l'étranger n°3 – Juillet-Septembre 2019
- + Jean-Michel Le Bot, Clément de Guibert, Laurence Beaud et Patrice Gaborieau, « Anthropologie clinique et langage animal », Études rurales n° 189- 2012
- + Dominique Lestel : « Les communautés hybrides » - Sciences Humaines n°194 – Juin 2008
- + Francis Lévesque : « Ni animal de compagnie, ni animal de travail : proximité et mise à l'écart du qimmiq (chien) dans les familles inuites de l'Arctique central canadien avant la sédentarisation » - Enfances, Familles, Générations Numéro 32 – 2019
- + Garry Marvin, « L'animal de zoo »- Techniques & Culture n° 50 - 2008.
- + Méchin C. 2004. – Les enjeux de la nomination animale dans la société française contemporaine. Anthropolozologica n°39 – 2004.
- + Karine Mercier, Anne-Claire Lomellini-Dereclenne : « Le droit de l'animal » - LGDJ-2017
- + Jérôme Michalon : « Fabriquer l'animal de compagnie – Ethnographie d'un refuge S.P.A » - « Sociologie » - 2013/2 Vol. 4
- + Jérôme Michalon, Antoine Doré et Chloé Mondémé : « Une sociologie avec les animaux : faut-il changer de sociologie pour étudier les relations humains/animaux ? »
- + Jérôme Michalon : « Les animal studies peuvent elles nous aider à penser l'émergence des épistémès réparatrices ? » - « Revue d'anthropologie des connaissances » 2017/3 Vol. 11, N°3
- + Sophie Michon-Chassaing et Georges Gonzalez : « Quand Minette rentre dans la parenté » - Enfances, Familles, Générations - Numéro 32, 2019
- + Ministère de l'agriculture et de l'alimentation : « Communiqué de presse : 15 mesures pour renforcer la lutte contre la maltraitance animale »- 28 Janvier 2020
- + Emilie Morand et François de Singly : « Sociologie d'une forte proximité subjective au chat, au chien » - Enfances, Familles, Générations - Numéro 32 - 2019
- + Jean-François Oriante et Étienne Lohay, « Comment les chiens travaillent-ils ? Le cas des chiens détecteurs d'explosifs », Revue de l'Institut de Sociologie [En ligne], 86
- + Sébastien Mouret : « Iros. Un chien guide d'aveugles, un travailleur du care. » - « Vacarme »- N° 70 - 2015/1
- + Jean-Louis Peucelle : « Du dépeçage à l'assemblage, l'invention du travail à la chaîne à Chicago et Détroit » - Gérer et comprendre n°73–Septembre 2003
- + Albert Piette, « Entre l'homme et le chien - Pour une ethnographie du fait socio-animal » - Socio-anthropologie n°11 - 2002,
- + Michel Pinçon et Monique Pinçon-Charlot : « Sociologie et ethnologie : le cas de la chasse à courre » - Awal n° 27-2003
- + Jocelyne Porcher et Élisabeth Lécrivain, « Bergers, chiens, brebis : un collectif de travail naturel ? », Études rurales [En ligne], 189 | 2012,
- + Jocelyne Porcher, Tiphaine Schmitt : « Les vaches collaborent-elles au travail ? - Une question de sociologie » « Revue du MAUSS » n° 35 - 2010/1
- + Jocelyne Porcher : « Ne libérez pas les animaux » - !Plaidoyer contre un conformisme « analphabète » « Revue du MAUSS » - 2007/1 n° 29 |
- + Jocelyne Porcher : « Réinventer l'élevage » - Sciences Humaines n°194 – Juin 2008
- + Fabrice Pouliquen : « Que vont devenir les animaux actuellement présents dans les cirques et delphinariums ? » - 20 minutes – 29/09/20
- + Camille Renard : « Du meuble à l'être sensible : la protection des animaux en cinq dates » - France Culture - 11/01/2017

- + Pierre Sigler : « L'existence des cultures animales est officiellement reconnue » – Huffingtonpost – 15 octobre 2015
- + Shirley Strum et Bruno Latour : « Redéfinir le lien social : des babouins aux humains »
- + Romain Simenel, Antonin Adam, Audrey Crousilles, Lahoucine Amzil et Yildiz Aumeeruddy-Thomas, « La domestication de l'abeille par le territoire », *Techniques & Culture* - 2015
- + Anne-Christine Taylor : « L'art d'infléchir les âmes - Les chants *anent* des Jivaro achuar comme techniques d'apparementement »- *Terrain* n°68- 2017
- + Catherine Tourre-Malen : « Évolution des activités équestres et changement social en France à partir des années 1960 » - « Le Mouvement Social » n° 229 - 2009/4
- + Isacco Turina : « Ethique et engagement dans un groupe anti-spéciste » - « L'Année sociologique » - 2010/1 Vol. 60
- + Vicart Marion, « Faire rentrer le chien en sciences sociales », dans revue *¿* - Interrogations ?, N°1 - « L'actualité »: une problématique pour les sciences humaines et sociales ?, décembre 2005
- + « Les Français et les animaux de compagnie en chiffres » - Le parisien –
- + Max Weber « Economie et Société » - 1919

Recueils d'articles:

- « Libérer l'animal ? » Critique n°747-748 – Aout –Septembre 2009
- « Animalités » - Revue philosophique – n°3- Juillet-Septembre 2019
- « Homme/animal. Des frontières incertaines » - Sciences Humaines n°108 - Août/Septembre 2000

LIVRES

- + Philippe Descola : « Par delà nature et culture » - Gallimard
- + Dominique Guillo : « Des chiens et des humains » - Le pommier – 2009)
- + Tim Ingold : « marcher avec les dragons » zones sensibles - 2013
- + J.B. Jeangène-Vilmer : « L'éthique animale » - PUF- 2018
- + Julien Langumier : « Survivre à l'inondation. Pour une ethnologie de la catastrophe » - ENS Éditions – 2008
- + Bruno Latour : « Les microbes, guerre et paix » (Métailié- 1984)
- + Eloi Laurent : « Et si la santé guidait le monde ? » - Les liens qui libèrent – 2020)
- + Mercier – Lomellini-Dereclenne « Le droit animal » - LGDJ -2017
- + Jerome Segal : « Animal radical- Histoire et sociologie de l'antispécisme » - Lux – 2020